BROCHURES
No. 1252

Digitized by Google

3772 *

THÉODORE JUSTE

LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE

BRUXELLES
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
RUE ROYALE. 3, IMPASSE DU PARC
MÊME MAISON A LEIPZIG ET A LIVOURNE
—
1866

Droits de traduction et de reproduction réservés.

1252.

LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE

Digitized by Google

Brux.—Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, r. Royale, 3, impasse du Parc.

Digitized by Google

THÉODORE JUSTE

LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE

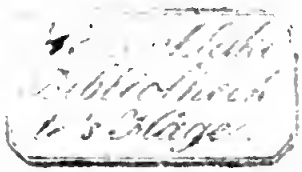

BRUXELLES

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

MÊME MAISON A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1866

Droits de traduction et de reproduction réservés

Digitized by Google

I

La Gaule Belgique. — L'Austrasie. — L'Empire carlovingien. — La Lotharingie. — La Flandre jusqu'à la bataille de Rosebeke.

Si l'on remonte jusqu'aux premiers temps historiques, on trouvera dans la Gaule des peuples différents. Jules César constatait qu'elle était divisée en trois grandes régions distinctes par le langage, les mœurs et les lois. De l'Escaut à la Seine était la *Belgique;* de la Seine à la Garonne la Celtique; de là jusqu'aux Pyrénées l'Aquitaine. Entre la Gaule Celtique et la Gaule Belgique, tout différait, répétons-le : langage, mœurs, institutions. Les Belges revendiquaient avec orgueil l'origine qui les rattachait aux Germains (1).

(1) Voir *Histoire de Jules César*, par Napoléon III, t. II, pag. 22.

Vers le milieu du troisième siècle de l'ère chrétienne, les Francs, peuple d'outre Rhin, commencent à pénétrer dans les bruyères de la Taxandrie (Campine). Ils s'établissent ensuite dans une région plus fertile (la Hesbaye). En 430, commandés par Clodion, ils entrent dans la forêt Charbonnière, renversent les murailles de Bavai et de Famars, puis, après avoir arraché Tournai aux Romains, ils en font leur place d'armes et comme le centre de leur domination. Après s'être encore rendus maîtres de Cambrai, ils s'avancent jusqu'à la Somme. Sous Mérovée, Childéric et Clovis, ils étendent leurs conquêtes jusqu'à la Seine. Ils finissent par dominer sur la Gaule entière.

Mais les populations de cette vaste contrée ne se confondirent pas plus sous les Mérovingiens qu'elles ne s'étaient amalgamées sous la domination romaine. Elles se séparèrent en deux groupes principaux : les Neustriens et les Austrasiens. Les premiers comprenaient les Gaulois proprement dits, les seconds les Belges établis entre l'Escaut et le Rhin.

Austrasiens et Neustriens suivirent des destinées différentes et laissèrent à leurs descendants un type particulier et indélébile.

Quand les Mérovingiens se furent amollis au milieu

des populations gauloises, de nouveaux chefs surgirent de l'Austrasie pour remplacer les rois fainéants.

Sous le nom d'Austrasiens, — on l'a dit, — c'étaient les peuples de nos provinces qui se groupaient autour de Pepin de Landen et des autres fondateurs de la dynastie carlovingienne.

Charlemagne, qui avait établi le siége de son gouvernement à Aix-la-Chapelle, entreprit de fondre en quelque sorte la Gaule et la Germanie dans un empire dont les limites s'étendirent au nord et au levant jusqu'à l'Elbe, en Italie jusqu'au Vulturne, en Espagne jusqu'à l'Èbre. Vaine tentative! Sous Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, l'œuvre informe de ce Titan croulait déjà. C'était par la force que tant de nations différentes avaient été agrégées à cette domination éphémère; ce fut par la force aussi qu'elles accomplirent leur séparation. La bataille de Fontenay en 841 réalisa les vœux de ces peuples divers. L'empire fut dissous.

Toute l'ancienne Neustrie, qui prit alors le nom de *France*, devint le lot de Charles le Chauve. L'ancienne Austrasie, entre l'Escaut et le Rhin, fut attribuée à Lothaire Ier. En 855, sous Lothaire II, ce pays prit le nom de Lotharingie ou Lorraine. Il tomba ensuite au pouvoir ou du moins sous la suze-

raineté des souverains de la Germanie. Mais, à cause de leur éloignement, cette suzeraineté était, à certains égards, honorifique. Vers le milieu du dixième siècle, Othon le Grand fit de la Lotharingie deux parts : la haute Lorraine, qui comprenait les contrées situées au sud de la Moselle, et la basse Lorraine, qui s'étendait entre l'Escaut, la Moselle et le Rhin. Celle-ci fut le berceau de la Belgique actuelle, abstraction faite de la Flandre.

Au neuvième siècle, la Flandre s'étendait depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à la Somme. Lors du partage de l'Empire, Charles le Chauve avait confié le gouvernement de la Flandre à son gendre le comte Baudouin, surnommé *Bras de fer*. Les descendants de Baudouin et de Judith de France héritèrent de ce grand fief (1).

Lorsque Hugues Capet détrôna la race de Charlemagne, le domaine royal ou le royaume de France avait pour limites extrêmes ou pour frontières Orléans et Beauvais. Son autorité ne s'étendait donc point sur les Francs orientaux, représentés par les Belges d'aujourd'hui. Toutes les provinces actuelles

(1) Indépendamment des provinces belges nommées *Flandre orientale* et *Flandre occidentale*, il comprenait presque tout ce qui forme aujourd'hui en France les départements du *Nord* et du *Pas-de-Calais*, Lille, Arras, Boulogne, etc.

Digitized by Google

de la Belgique, à l'exception de la Flandre, continuèrent de relever de l'Allemagne. Les Capétiens étendirent leur puissance vers la Somme et la Manche, mais ils ne parvinrent point à subjuguer les anciennes provinces lotharingiennes. Le Brabant, le Hainaut, le Luxembourg, Liége, le Namurois, restèrent indépendants, la suzeraineté exercée par l'Empire n'ayant jamais pu se transformer en souveraineté immédiate et directe. « Nous ne relevons que de Dieu et du soleil, » disaient les bourgeois du Hainaut.

Même fierté dans la Flandre, quoique ce comté fût un des grands fiefs de la couronne de France. Déjà, au dixième siècle, un des successeurs de Baudouin Bras de fer, se faisait appeler : « Arnould le Grand, *par la miséricorde de Dieu*, marquis de Flandre. » Mais le vrai rempart de cet État contre les convoitises des Français, ce fut l'ardent patriotisme du peuple.

Depuis le onzième siècle jusqu'au quatorzième, les Flamands résistèrent courageusement au suzerain qui convoitait leurs opulentes communes et détestait leurs libertés. En 1071, Robert dit *le Frison*, est proclamé comte de Flandre à Cassel, après avoir vaincu les Français commandés par leur roi Philippe Ier. En 1214, Philippe-Auguste, qui s'était ap-

proprié les principales villes de l'Artois, voit se former contre lui une coalition de l'Angleterre, de la Germanie et de la Flandre; il triomphe des confédérés à Bouvines, mais, quoique vainqueur, il n'essaie point de se rendre maître des puissantes communes de Gand, de Bruges et d'Ypres. En 1302, les Flamands prennent une revanche éclatante : au cri de *Flandre au lion!* les guildes triomphent dans les champs de Courtrai de la grande armée féodale de Philippe le Bel (1). En 1328, attaqués par Philippe de Valois et trahis par leur souverain (Louis de Nevers), les Flamands essuient une défaite glorieuse : Nicolas Zannekin et ses braves compagnons, gens de métier et paysans, meurent héroïquement au pied de la montagne de Cassel.

Jacques Artevelde paraît alors sur la scène. Allié d'Édouard III, il n'a point pour but cependant de substituer la domination de l'Angleterre à la suzeraineté française. Ce qu'il veut, c'est l'indépendance de son pays, en lui donnant pour base la neutralité; ce qu'il veut encore, c'est d'étendre et de fortifier la neutralité flamande par une étroite union avec les villes

(1) Voir, sur l'organisation démocratique des guildes militaires de la Flandre, une intéressante monographie de M. Alphonse Vandenpeereboom. (Ypres, 1861), 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

du Brabant (1). Ce grand homme, glorieux « initiateur » de la nationalité belge, meurt assassiné en 1345 avant que son œuvre soit achevée et consolidée.

La lutte continue entre le parti français et le parti national. Le premier a pour chef le souverain même du pays (Louis de Male); le second place à sa tête Philippe Artevelde. Vaincu par les communes, le comte de Flandre appelle à son aide son gendre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. En 1382, l'armée française, ayant à sa tête le jeune roi Charles VI, qu'accompagne le duc de Bourgogne, son oncle, vient camper à Rosebeek. Là s'engage une lutte suprême entre la grande armée française et les milices communales qui se groupent autour de Philippe Artevelde. Vingt mille Flamands restent sur le champ de bataille avec leur chef. La Flandre est vaincue, mais elle n'est point domptée. Des prisonniers sont amenés devant Charles VI, et il veut leur faire grâce. « Sire, lui disent-ils, vous pouvez soumettre les corps des plus braves hommes du monde, mais jamais leurs âmes; quand bien même tous les Flamands seraient morts, nos os se lèveraient et s'assembleraient contre les Français. »

(1) Tel fut l'objet du traité du 3 décembre 1339, connu sous le nom d'*alliance perpétuelle*. Les deux pays s'unirent « pour le maintien de la liberté et de la paix ».

Digitized by Google

II

Les frontières des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, sous Charles-Quint et sous Philippe II, jusqu'au traité de Câteau-Cambrésis.

Philippe le Hardi, héritier de la Flandre, fut le fondateur de cette célèbre maison de Bourgogne, qui devait, quoique issue de la maison de Valois, tenir peu de compte de l'obligation d'hommage à la couronne de France. Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur jetèrent les fondements d'un puissant État dont les limites, sous Philippe le Bon, devenu possesseur des anciennes provinces lotharingiennes, s'étendirent depuis la Somme jusqu'au Zuyderzée.

Charles le Hardi vint ensuite. Continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, fort de l'alliance qu'il avait formée avec le roi et le royaume d'Angleterre, selon ses propres expressions, il se proposa de faire un tout de ces belles provinces des Pays-Bas, de créer entre la France et la Germanie un État véri-

tablement indépendant. « Par mes provinces *de par deçà*, disait-il en 1470, j'entends la Hollande, la Zélande, la Flandre, le Brabant, le Luxembourg, le Hainaut, le Limbourg, la Picardie, la châtellenie de Lille, le Boulonnais et le comté de Guines (1). » C'étaient alors les plus riches provinces de l'Europe; quant à la Bourgogne, elle était pauvre, elle sentait la France, disait son souverain.

Heureux nos ancêtres, heureux l'Occident, si Charles avait su borner son ambition, s'il avait consacré son merveilleux courage et son admirable activité à l'affermissement d'un État vraiment intermédiaire! Il eût pu déjouer sans doute les astucieuses machinations de Louis XI, il eût prévenu la plupart des guerres qui bouleversèrent le monde pendant plus de deux siècles, il eût fixé l'équilibre de l'Europe. Hélas! Charles le Téméraire ne sut point se borner; il voulut conquérir l'Alsace et la Lorraine, afin qu'il n'y eût plus de solution de continuité entre les deux Bourgognes et les Pays-Bas; il convoita même la Suisse et la Provence. Ces visées trop ambitieuses firent crouler le nouveau *royaume de Gaule-Belgique* qui s'élevait entre l'Allemagne et la France. Elles

(1) Réponse du duc de Bourgogne aux députés de la Flandre, dans la *Collection de documents inédits*, etc., publiée par M. Gachard, t. Ier, pag. 220.

produisirent les catastrophes de Granson et de Morat. Elles entraînèrent l'audacieux capitaine dans une dernière entreprise où il devait trouver une fin tragique. A quarante ans, le quatrième duc de Bourgogne était tué devant Nancy, laissant pour unique héritière une fille à peine âgée de dix-huit ans.

Profitant de la faiblesse de la jeune souveraine et de l'anarchie qui régnait dans les États de son ancien et puissant adversaire, Louis XI s'efforce d'amoindrir, de ruiner la maison de Bourgogne. Il a recours à la ruse et à la force. Marie de Bourgogne porte alors les Pays-Bas en dot dans la maison d'Autriche, et l'archiduc Maximilien, depuis empereur, défend sur plus d'un champ de bataille ces provinces toujours convoitées par la France. Louis XI, qui avait déjà repris les villes de la Somme, parvint aussi à se rendre maître des deux Bourgognes (le duché et le comté) ; en outre, il s'empara de l'Artois. Mais Charles VIII, son successeur, restitua et l'Artois et la Franche-Comté.

Philippe le Beau, issu du mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne, aurait pu, s'il s'était contenté des Pays-Bas, établir sur des bases durables l'État intermédiaire qui devait fixer l'équilibre de l'Europe. Malheureusement pour les Belges, la maison d'Autriche était réservée à de plus hautes

destinées. Philippe le Beau, par son union avec l'héritière d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon, acquiert au delà des Pyrénées de nouveaux royaumes; et ces royaumes, il les laisse à son fils qui, sous le nom de Charles-Quint, devient également empereur d'Allemagne.

Charles-Quint achève la réunion des dix-sept provinces des Pays-Bas et oblige le roi de France à renoncer à toute suzeraineté sur la Flandre et l'Artois. Ces dix-sept provinces, loin pourtant d'être en quelque sorte englouties dans la vaste domination de Charles-Quint, conservaient leur autonomie. Pour nos pères, il n'y avait ni empereur ni roi. Quand même leur souverain aurait réuni sur sa tête toutes les couronnes de l'Europe, il n'aurait été légalement pour eux qu'un duc de Brabant, un comte de Flandre, un comte de Hainaut, un comte de Namur, etc. La Belgique restait donc belge. Elle conservait ses institutions propres, son existence distincte, son individualité politique.

François Ier essaie à plusieurs reprises d'enlever à Charles-Quint les provinces qui formaient, par leur industrie et leur commerce, la base de sa puissance. Toutes ces tentatives échouèrent. Aidée par les troupes nationales des Pays-Bas, la virile sœur de Charles-Quint, Marie de Hongrie, sut défendre

vaillamment ces provinces, qu'elle appelait avec raison l'*avant-mur* de la Germanie.

Plus ambitieux encore que François Ier, Henri II se proposa de reprendre ce qu'il appelait, lui, le « royaume d'Austrasie. » Grâce aux troubles de l'Allemagne, il parvient à se rendre maître des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun); mais ses projets à l'égard du Luxembourg et de la Flandre sont renversés. Philippe II succède à Charles-Quint, et le nouveau règne s'ouvre par la bataille de Saint-Quentin, bataille désastreuse pour la France, car elle rappelait Crécy et Azincourt. Si Charles-Quint avait commandé l'armée hispano-belge, celle-ci aurait sans doute occupé Paris. Mais Philippe II avait d'autres vues. Le 3 avril 1559, il se réconcilia avec la France à Câteau-Cambrésis, rendit ses conquêtes, tandis que, de leur côté, les troupes de Henri II évacuaient les places qu'elles avaient prises dans le Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

La séparation du nord et du midi des Pays-Bas. — Les frontières de la Belgique jusqu'au traité de Munster.

La grande, l'unique préoccupation du fils de Charles-Quint, c'était de terrasser le protestantisme. Despote et fanatique, il suscita les longues et funestes tempêtes au milieu desquelles s'opéra la séparation du nord et du midi des Pays-Bas.

Charles IX et Henri III essayèrent tour à tour de profiter de ces troubles.

Le premier, digne fils de Catherine de Médicis, se faisait un mérite de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy pour endormir la défiance de Philippe II et du duc d'Albe, tandis qu'il favorisait secrètement les efforts du prince d'Orange. Cette duplicité fut déjouée.

Sous le règne de Henri III, les insurgés belges,

Digitized by Google

affaiblis par leurs divisions et déjà menacés d'une restauration espagnole, appelèrent à leur aide le duc d'Alençon, frère du roi, et le nommèrent duc de Brabant et comte de Flandre. Fourbe et corrompu, le duc d'Alençon voulut détruire par la force les antiques priviléges des Belges et régner en souverain absolu : il fut rejeté au delà de la frontière.

Guillaume le Taciturne, le grand chef de la révolution, avait compromis sa popularité en favorisant l'avénement du prince français. Obligé de quitter Anvers, la métropole des Pays-Bas insurgés, désespérant d'arracher aux Espagnols tous les Pays-Bas, il tente du moins, par un effort suprême, de maintenir l'indépendance de la Hollande et des autres provinces qui ont formé l'union particulière d'Utrecht. Philippe II le fait assassiner. Les progrès des Espagnols devenant plus redoutables de jour en jour, les provinces qui combattent encore pour leur indépendance sont enfin contraintes, en présence de l'immobilité de l'Allemagne, de rechercher l'appui direct de la France ou de l'Angleterre. Les hésitations et la parcimonie de la reine Élisabeth déterminent les représentants des provinces encore unies à s'adresser de nouveau au roi de France. Henri III était fort tenté d'accueillir leurs vœux : déjà même il entrevoyait pour la France l'adjonction des Pays-

Bas, mais la dague de Jacques Clément vint détruire ce beau rêve.

Henri IV protége d'abord généreusement la nouvelle république des Provinces-Unies, intéressée comme lui à l'abaissement de la maison d'Autriche. Puis, sous l'influence de Sully, il fait comme Henri III, il convoite les Pays-Bas. Sully l'avait ébloui en lui écrivant : « Conjoindre entièrement et inséparablement la France avec les Pays-Bas, est le seul moyen de remettre la France en son ancienne splendeur et la rendre supérieure à toute la chrétienté. Prenez Luxembourg, Mons, Limbourg, Aix-la-Chapelle, le reste du pays devra se soumettre... » Informée de ces projets d'agrandissement, Élisabeth, reine d'Angleterre, déclara « qu'elle s'opposait à ce qu'aucune puissance ne prétendît nulle part ni portion en aucune des dix-sept provinces des Pays-Bas. »

Les Français et les Hollandais s'étaient néanmoins proposés d'expulser les Espagnols des Pays-Bas méridionaux et de se partager ensuite ces provinces. Mais Henri IV eut le sort de son prédécesseur. Il fut assassiné par Ravaillac, et son rêve s'évanouit aussi.

Le cardinal de Richelieu, du moins en ce qui concerne les Pays-Bas méridionaux, renonça jusqu'à un certain point aux plans de Henri IV. Il ne penchait pas pour l'acquisition des provinces belges par la

France. En 1634, les Hollandais lui avaient soumis un plan de partage. Richelieu le rejeta, alléguant que, même en cas de succès, « la conservation de ce « qu'on aurait acquis ne se pourrait faire qu'avec de « très grosses garnisons qui rendraient incontinent « les Français odieux aux peuples et les expose- « raient, par ce moyen, à de grandes révoltes et à « de perpétuelles guerres. » Il redoutait même que le plan d'une « entière conquête » n'exigeât plus de vingt ans d'efforts. Aussi lui paraissait-il plus convenable de former une république catholique indépendante qui offrirait, disait-il, aux Français et aux Hollandais le grand avantage de les délivrer des Espagnols, sans les exposer à devenir ennemis en se trouvant tout à fait voisins. Cette république serait une *barre* entre les Français et les Hollandais. Mais, en présence de la déplorable apathie des Belges de cette époque néfaste et des desseins inébranlables du parti stathoudérien en Hollande, le cardinal de Richelieu dut transiger avec ses ambitieux alliés.

Le 8 février 1635, un traité de partage fut signé à Paris. Ce traité consacrait encore, quoique dans des limites plus restreintes, l'idée fondamentale du grand ministre français. Louis XIII et les Provinces-Unies s'engageaient à faire attaquer les Pays-Bas catholiques par une armée de vingt-cinq mille fan-

tassins et de cinq mille cavaliers. Mais, en entrant dans les provinces belges, les confédérés devaient inviter les habitants à prendre les armes contre l'Espagne et à s'ériger en *corps d'État libre et souverain*. Si les Pays-Bas s'insurgeaient, la France et la Hollande promettaient de prendre la nouvelle « république » sous leur protection, — moyennant une extension de frontières que chacune de ces deux puissances se réservait. Si les Pays-Bas refusaient de concourir à leur libération, il était convenu d'en opérer le partage, en laissant toutefois, même dans ce cas, une existence à part aux places et villes qui parviendraient à secouer le joug et à former, au nombre de trois ou de quatre, un petit corps d'État. En cas de partage, Louis XIII occuperait le Luxembourg, la province de Namur, le Hainaut, l'Artois et la partie de la Flandre comprise en deçà d'une ligne tirée depuis Blankenberghe, entre Damme et Bruges, jusqu'à Rupelmonde. Les états généraux obtiendraient le reste de la Flandre située au nord de cette ligne avec les villes de Damme, de Hulst, le pays de Waes, le marquisat d'Anvers, la seigneurie de Malines et tout le duché de Brabant. En résumé, Richelieu désirait s'approprier les places qui menaçaient la frontière de la France; il voulait, en outre, expulser les Espagnols des autres parties du territoire belge

qui aurait ensuite, comme corps d'État libre, servi de barrière entre la monarchie française et la république des Provinces-Unies (1).

Les Belges, au lieu de favoriser les confédérés, se soulevèrent contre eux. Richelieu avait également compté sur la coopération de Charles Ier, roi d'Angleterre; mais, quels que fussent déjà ses embarras intérieurs, Charles avait refusé son adhésion en termes énergiques. En même temps grandissait en Hollande l'opposition républicaine contre les projets ambitieux du stathouder Frédéric-Henri, et des murmures éclataient contre l'extension de la monarchie française dont les républicains craignaient maintenant le voisinage. Après la mort de Richelieu, ceux-ci se détachèrent de plus en plus de la France, finirent par l'abandonner pour se réconcilier avec l'Espagne, et conclurent le traité de Munster.

Les républicains hollandais violèrent les engagements qu'ils avaient contractés avec la France, ils se rapprochèrent de la nation contre laquelle ils luttaient depuis quatre-vingts ans, ils changèrent toutes leurs alliances, dès qu'ils se crurent menacés par l'ambition française.

On verra bientôt les causes immédiates de ce

(1) Miguet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, pag. 175.

changement. Bornons-nous ici à rappeler les principales clauses de la paix particulière conclue à Munster, le 30 janvier 1648, entre les Provinces-Unies et l'Espagne.

Ce traité mémorable consacra l'existence indépendante de la république des Provinces-Unies et lui attribua tout ce qu'elle possédait par droit de conquête dans la Flandre, dans le Brabant, dans le Limbourg, au détriment des Pays-Bas catholiques. L'Espagne souscrivit aussi à la ruine commerciale d'Anvers en adhérant à la fameuse clause qui stipulait que l'Escaut serait tenu clos du côté des Provinces-Unies. La Belgique perdit donc le nord du Brabant, les *métiers* (districts) de Hulst et d'Axel en Flandre et sa co-propriété sur la ville de Maestricht, jusqu'alors possédée en commun par le duc de Brabant et le prince-évêque de Liége (1).

(1) La république des Provinces-Unies acquérait : 1° Dans le *Brabant*, la ville et la mairie de Bois-le-Duc, la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom, la ville et la baronie de Breda, la ville et le ressort de Maestricht, le comté de Vronhove, la ville de Grave, et le pays de Kuyk; 2° dans la Flandre, Hulst et ses dépendances, Axel et ses dépendances, avec les forts que les États tenaient au pays de Waes; 3° dans le Limbourg, la co-propriété des trois quartiers d'Outre-Meuse, savoir : Fauquemont, Dalem et Rolduc. Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, chap. I, sect. III.

La Belgique, mutilée et ruinée au profit des Provinces-Unies, dut subir désormais les destinées de l'Espagne vaincue et déchue. Mais le traité de Munster, considéré à un autre point de vue, modifiait profondément la politique européenne. C'était la France et non plus la maison d'Autriche qui allait être maintenant l'objet des défiances générales.

Digitized by Google

IV

Conquêtes de Louis XIV jusqu'au traité de Ryswick.

Pendant les négociations mêmes de la paix de Westphalie, le cardinal Mazarin, en révélant à l'égard des Pays-Bas espagnols des prétentions qui étaient menaçantes aussi pour la république des Provinces-Unies, avait excité là et ailleurs des défiances de nature à changer bientôt la politique européenne. En 1646, il faisait proposer l'échange de la Catalogne et du Roussillon, au pouvoir de la France, contre les Pays-Bas espagnols et le comté de Bourgogne. « L'acquisition des Pays-Bas, écrivait-il aux « plénipotentiaires français, forme à la ville de « Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors « véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur « de la France, et qu'il serait placé dans l'endroit le « plus sûr du royaume. L'on en aurait étendu la

Digitized by Google

« frontière *jusqu'à la Hollande*, et du côte de l'Alle-
« magne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup
« craindre, *jusqu'au Rhin*, par la rétention de la
« Lorraine et de l'Alsace, et par la possession de
« Luxembourg et du comté de Bourgogne. »

Ces vues ambitieuses facilitèrent et hâtèrent la réconciliation des Espagnols et des Hollandais. Les anciens adversaires de Philippe II et de Philippe III n'hésitèrent pas un moment à délaisser la France, dès qu'elle eut manifesté l'intention d'étendre ses frontières jusqu'à leur pays.

Le cardinal Mazarin avouait lui-même que l'annonce seule de ses projets aurait pu exposer la France à un danger plus immédiat, si les Anglais n'avaient été absorbés par leur révolution. — Il n'y a rien, disait-il, que l'Angleterre ne hasardât pour empêcher l'acquisition des Pays-Bas par la France. — Mais Cromwell, devenu protecteur de la république d'Angleterre, fut rassuré par les basses soumissions du ministre français et entraîné par sa haine contre la puissance catholique, qui avait recueilli les Stuarts (1).

(1) Mazarin avait fait sortir de la France Charles II et le duc d'York, son frère, quoiqu'ils fussent cousins-germains de Louis XIV. Cromwell promit alors (traité d'alliance du 23 mars 1657) d'attaquer les Espagnols dans les Pays-Bas, de concert

L'amiral Black alla brûler les galions d'Espagne auprès des îles Canaries, et plus tard vingt vaisseaux anglais bloquèrent le port de Dunkerque, tandis que cette place était assiégée par les troupes de Turenne.

Le traité, conclu dans l'île des Faisans, au sein des Pyrénées, le 7 novembre 1659, vint enfin suspendre cette longue lutte de la France et de l'Espagne. Mazarin maria, dit-on, l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, au jeune roi Louis XIV, afin de lui ménager dans l'avenir l'acquisition des Pays-Bas qu'il n'avait pu conquérir. Et cependant l'infante avait dû renoncer solennellement à tous ses droits éventuels sur la succession du roi et de la reine d'Espagne. Elle recevait, en conséquence, à titre de dot et d'indemnité, une somme de 500,000 écus d'or et les domaines suivants, qui étaient détachés des Pays-Bas : l'Artois, à l'exception d'Aire et de Saint-Omer; dans la Flandre : Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant; dans le Hainaut : Landrecies, Avesnes et le Quesnoi; dans le comté de Namur : Philippeville et Marienbourg; enfin, dans le Luxembourg : Thionville, Montmédy, Ivoy et Marville.

avec la France, et de leur enlever, à forces réunies, Gravelines, Mardick et Dunkerque, à condition que la France garderait la première de ces trois places, et que les deux autres resteraient à l'Angleterre. Schoell, *Histoire des traités de paix*, chap. II.

Dunkerque avait été remise aux Anglais et ils gardèrent cette place maritime jusqu'en 1662. Alors Charles II, roi d'Angleterre depuis 1660, la vendit à la France pour cinq millions de livres tournois.

C'était un an après l'époque où Louis XIV avait déclaré que Mazarin mort n'aurait pas de successeur, qu'il serait lui-même son premier ministre. La France était alors au premier rang, tandis que l'Espagne, si redoutable sous Charles-Quint et Philippe II, arrivait au dernier période de son déclin. De vingt millions la population était tombée à six millions. A peine si l'Espagne possédait encore vingt mille hommes sous les armes. Huit mille devaient défendre les Pays-Bas. Quant à la Franche-Comté, elle était en quelque sorte abandonnée. C'était cette monarchie agonisante que Louis XIV voulait dépouiller, en profitant de la faiblesse et de la désunion de l'Allemagne, qui se ressentait encore de la guerre de Trente ans; en exploitant aussi la discorde qui régnait dans les Provinces-Unies, où le stathoudérat avait été aboli après la mort de Guillaume II, enfin en s'attachant par des subsides Charles II, roi d'Angleterre, assez corrompu, assez vil pour tendre la main.

Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande et chef du parti anti-stathoudérien, cherchait à conte-

Digitized by Google

nir l'ambition de Louis XIV, mais sans le blesser. En 1663, il suggéra l'idée d'affranchir les Pays-Bas méridionaux du joug de l'Espagne et d'établir entre eux et les Provinces-Unies une fédération à l'instar de la ligue des cantons suisses. Louis XIV trouvait cette proposition « merveilleusement bonne », si elle devait faciliter, comme il le croyait, l'*élargissement* de ses frontières, qui étaient, disait-il, assez resserrées de ce côté-là; dans toute autre hypothèse, elle ne pouvait lui sourire. Or le projet de *cantonnement*, dû à l'initiative du grand pensionnaire, aurait changé la face des événements, s'il avait pu être réalisé, s'il avait reconstitué, sous une autre forme, l'État créé par Philippe le Bon. Oui, tout changeait peut-être si les provinces occupées par les Espagnols avaient revendiqué courageusement leur indépendance et renoué avec les provinces du nord les liens que les guerres de religion avaient détruits. Malheureusement il ne fallait pas attendre cette énergie du peuple que la domination espagnole avait, pour ainsi dire, énervé.

Après la mort de Philippe IV, survenue le 17 septembre 1665, Louis XIV jeta tout à fait le masque. Une guerre maritime avait éclaté entre l'Angleterre et les Provinces-Unies : il l'attise afin d'occuper et d'affaiblir les deux puissances qui auraient pu entra-

ver ses desseins. Puis, le 9 mai 1667, il notifie à la régente d'Espagne qu'il va se mettre en possession de « ce qui lui appartient dans les Pays-Bas ».

Cinquante mille Français envahirent déloyalement des provinces qui étaient défendues par huit mille hommes à peine. Toutefois, cette brutale entreprise ne put s'achever. Les Hollandais se hâtèrent de terminer leurs différends avec l'Angleterre par la paix signée à Breda, le 31 juillet. Et Charles II, qui naguère faisait bon marché des Pays-Bas espagnols, fut contraint par son Parlement de prêter appui à la république hollandaise pour arrêter les envahissements du roi de France. La Suède s'étant jointe aux deux puissances maritimes, la coalition connue sous le nom de la *Triple Alliance* fut formée le 23 janvier 1668. Louis XIV n'en avait pas encore connaissance lorsqu'il pénétra dans la Franche-Comté qui était entièrement dégarnie de troupes. L'ultimatum des puissances médiatrices lui fut enfin signifié. Reculant devant la coalition, il signa, le 2 mai 1668, le traité d'Aix-la-Chapelle qui l'obligeait à restituer la Franche-Comté et ne lui laissait qu'une partie de la Flandre et du Hainaut : Charleroi, Binche, Ath, Douai, le fort de la Scarpe compris, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes.

Digitized by Google

Les Hollandais firent frapper une médaille par laquelle ils annonçaient au monde qu'ils avaient su arrêter le conquérant dans sa course triomphale. En effet, le traité d'Aix-la-Chapelle était un échec pour le souverain qui s'était proposé de réaliser complétement le programme ambitieux du cardinal Mazarin. Ne dissimulant ni son dépit ni son ressentiment, Louis XIV ne songea plus qu'à renverser l'obstacle qui s'opposait à l'exécution de ses projets. Louvois écrivit au prince de Condé : « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols, c'est d'abaisser les Hollandais et de les anéantir, s'il est possible (1). » Mais tel était alors l'aveuglement de la république, qu'elle avait affaibli, désorganisé son armée ; liée avec l'Angleterre et la Suède, comptant en outre sur l'assistance de l'Empire, elle se complaisait dans une sécurité trompeuse.

Louis XIV sapa et détruisit la Triple Alliance de 1668. Il corrompit les gouvernements de Suède et d'Angleterre ; il acheta l'immobilité de l'un, le concours actif de l'autre (2). Il réussit aussi à obtenir la neutralité de l'empereur Léopold Ier. Spec-

(1) *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, pag. 665.

(2) Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, chap. VII.

tacle plus affligeant encore! Plusieurs princes allemands du Rhin vinrent se ranger sous ses drapeaux. Seul, l'électeur de Brandebourg refusa d'entrer dans une coalition qui était aussi dangereuse pour l'Allemagne que pour les Pays-Bas.

Lorsque, à la tête de plus de cent mille hommes, Louis XIV pénétra, en 1672, dans les Provinces Unies, il avait l'espoir fondé d'anéantir cette république naguère si fière et si puissante. Mais une révolution populaire rétablit le stathoudérat en faveur du jeune prince d'Orange, qui devait s'immortaliser sous le nom de Guillaume III. Cependant les provinces de Gueldre et d'Utrecht étaient subjuguées et Louis XIV prétendait les garder; il exigeait en outre le comté de Zutphen, Maestricht et le pays d'outre-Meuse, Bois-le-Duc, etc.; la Hollande elle-même était entamée; la cavalerie française pouvait s'avancer jusqu'aux portes d'Amsterdam. Maître des Provinces Unies, Louis XIV devenait maître des Pays-Bas espagnols et il étendait sa domination jusqu'en Allemagne.

En présence de cette redoutable éventualité, toutes les puissances intéressées sortirent de leur léthargie et se tournèrent successivément contre la France. Les Impériaux s'avancèrent vers le Rhin. Le Danemark menaça la Suède. L'Angleterre aussi

se détacha de la France, car en 1673, comme en 1667, Charles II fut contraint par son Parlement de renoncer à une alliance déshonorante et périlleuse. Louis XIV, tenu en échec par le nouveau stathouder et menacé par l'Europe, fut obligé d'évacuer les Provinces-Unies. Il laissait, dit Voltaire, dans les pays qu'il avait envahis et quittés plus de haine que d'admiration pour lui. En outre, il se voyait obligé de soutenir une guerre sanglante contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande réunis, tandis qu'il était abandonné de l'Angleterre et même des électeurs de Munster et de Cologne, naguère si serviles.

Louis XIV voulut se dédommager en s'établissant dans les Pays-Bas espagnols, où il possédait déjà presque toutes les places fortes qui commandaient la Meuse, la Sambre et l'Escaut. Guillaume III suivit les Français et essaya de défendre contre eux ces provinces si nécessaires à la sécurité de la république hollandaise. Les états généraux s'étaient d'ailleurs engagés (1673) à ne faire point de paix avec la France, à moins qu'elle ne rendît à l'Espagne tout ce qu'elle lui avait enlevé depuis le traité des Pyrénées. La lutte dura pendant près de quatre années, sans que jamais aucune défaite, aucun revers pût abattre l'âme énergique de Guillaume III.

Mais il ne trouvait ni en Espagne ni même dans

les Provinces-Unies cette vigueur et cette persévérance qui auraient fini par triompher. L'Espagne était tombée dans les mains impuissantes de Charles II, le dernier et débile rejeton de la maison d'Autriche, et la république hollandaise répugnait à faire de plus grands sacrifices. Il fallut donc reconnaître la supériorité française. En effet, le traité conclu à Nimègue, le 17 septembre 1678, fut tout à l'avantage de Louis XIV. Outre la Franche-Comté, outre Cambrai et le Cambrésis, l'Espagne céda, en Flandre : Ypres et sa châtellenie, Wervicq, Warneton, Poperinghe, Bailleul et Cassel ; dans le Hainaut : Valenciennes, Bouchain, Condé, Bavai et Maubeuge. Elle abandonna également à la France les derniers lambeaux de l'Artois : Aire, Saint-Omer et leurs dépendances. D'autre part, Louis XIV restituait les villes de Charleroi, de Binche, d'Ath, d'Audenarde et de Courtrai qui lui avaient été cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle. En résumé, depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'au traité de Nimègue, la France s'était agrandie, au nord, de l'Artois et d'une partie de la Flandre et du Hainaut ; au levant, de l'Alsace et de la Franche-Comté ; au midi, du Roussillon. Pour faire ces acquisitions, dans une période de quarante-trois ans, elle avait, de l'aveu des historiens français, sacrifié cinq cent mille hommes.

Digitized by Google

Guillaume III avait prédit que le traité de Nimègue livrerait le roi d'Espagne et l'empereur à la merci de la France. Cette prédiction s'accomplit lorsque Louis XIV, ayant institué en 1680 les *chambres de réunion*, eut recours à des prétextes entachés de déloyauté pour accroître ses conquêtes dans les Pays-Bas espagnols et sur les terres de l'Empire. Ni l'Espagne ni la Belgique ne pouvaient s'opposer à ces usurpations. L'Espagne, autrefois la première nation du monde, était en proie à une sorte de décomposition, et elle avait entraîné dans son abaissement les provinces qui, autrefois aussi, étaient le siége principal du commerce et de l'industrie, la pépinière des meilleurs soldats de l'Europe. Il n'y avait plus en Belgique ni trésor ni armée. Les places fortes tombaient en ruines, et les soldats, ne recevant pas de solde, se livraient au maraudage. Ces bandes désorganisées formaient un singulier mélange d'Allemands, de Croates, d'Espagnols, d'Italiens et de Wallons. Guillaume III essaya encore une fois de soulever l'Europe : ses efforts vinrent échouer contre l'égoïsme des uns, l'aveuglement ou la terreur des autres.

En 1683, profitant du moment où les Turcs assiégeaient Vienne, Louis XIV lança plus de soixante et dix mille hommes en Belgique, non pour conquérir

le pays, disait-il, mais pour faire valoir ses droits sur certains territoires qui lui avaient été attribués. Ce qu'il voulait surtout, c'était Luxembourg, — « afin de n'avoir rien d'embarrassant au dos lorsqu'il s'avancerait vers le Rhin. » Luxembourg capitula le 3 juin 1684. Alors les Provinces-Unies et l'Empire s'émurent et obligèrent le conquérant à transiger. Le traité, conclu à La Haye le 29 juin, malgré l'opposition du prince d'Orange, sanctionné ensuite à Ratisbonne, consacra une trève de vingt années, pendant laquelle le roi de France devait conserver Luxembourg, Beaumont et Chimai. Hors des Pays-Bas, il gardait Sarrelouis et Strasbourg. Il restituait Courtrai, Dixmude et d'autres places qu'il avait occupées depuis le 20 août 1683.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que Guillaume III prenait une revanche éclatante. Devenu l'âme des conseils européens, il jeta dans la ville d'Augsbourg, en 1686, les fondements d'une puissante ligue entre l'empereur Léopold Ier, les rois d'Espagne et de Suède, les cercles de Souabe et de Franconie, le duc de Savoie, l'Électeur palatin et les Électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Bavière. Faire rentrer la France dans les limites qu'elle avait avant les traités de Westphalie, tel était le but des confédérés. Avaient-ils tort de s'opposer à l'ambition française?

Louis XIV venait tout récemment encore de révéler ses desseins immuables à l'égard des Pays-Bas. Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière, avait épousé l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold Ier et petite fille, par sa mère, de Philippe IV, roi d'Espagne. Déjà on prévoyait le moment où l'impuissant Charles II laisserait vacante la succession d'Espagne, qui comprenait non seulement les États de la Péninsule, mais encore les Pays-Bas, le Milanais, les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne. L'empereur Léopold, qui convoitait l'Espagne et les Indes pour l'un de ses fils, né d'un troisième mariage, voulait toutefois offrir un dédommagement à sa fille (héritière de l'infante Marguerite). Il proposa donc à Charles II de céder à l'archiduchesse Marie-Antoinette la souveraineté des Pays-Bas. Aussitôt Louis XIV ordonna à son ambassadeur à Madrid de déclarer à Charles II que, si cet arrangement se faisait, il le considérerait comme une infraction à la trève conclue l'année précédente à Ratisbonne (1). Il annonçait donc clairement qu'il ne renoncerait jamais à des prétentions qui avaient déjà causé tant de maux.

(1) *Mémoires du marquis de Torcy pour servir à l'histoire des négociations de paix, depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, (La Haye, 1756), t. Ier, pag. 7.

Mais il avait trouvé un adversaire digne de lui. En 1688, Guillaume III enleva l'Angleterre aux Stuarts, pensionnaires et vassaux de la France, et la plaça au premier rang de la Confédération européenne. Tous les plans de Louis XIV étaient déjoués par cette grande et décisive révolution. Les alliés voulaient le refouler dans les limites de 1648. Reculerait-il?... Il accueillit fastueusement le Stuart détrôné et donna ainsi le signal d'une nouvelle guerre.

Les Pays-Bas étaient toujours le principal théâtre et l'enjeu de cette lutte acharnée. Là furent livrées les batailles de Walcourt (1689), de Fleurus (1690), de Steenkerque (1692), de Neerwinden (1693). Les Pays-Bas espagnols étaient ruinés; mais ils échappèrent de nouveau à Louis XIV. La France, quoiqu'elle eût mis en ligne toutes ses forces, ne put triompher de la coalition.

Ce fut Louis XIV qui capitula. Il accepta les conditions qui lui furent imposées par le traité conclu au château de Ryswick, le 20 septembre 1697. Il reconnut Guillaume III comme le souverain légitime de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande; il restitua à l'Espagne tout le territoire qu'il avait usurpé dans les Pays-Bas à titre de *réunion;* il fut obligé de rétablir la situation de 1678; il dut rendre Charleroi,

Mons, Ath, même Luxembourg (1). En outre, les Hollandais furent autorisés, pour suppléer à la faiblesse de l'Espagne, de mettre des garnisons dans les places frontières des Pays-Bas espagnols. Ils occupèrent en conséquence Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Ath, Audenarde, Courtrai et Nieuport. Le traité de Ryswick fut donc une première limitation de la puissance française. Au lieu de s'étendre encore dans les Pays-Bas, elle dut reculer.

(1) « Les Impériaux déclarèrent, selon la remarque d'un publiciste français, que, si cette place, qui sert de communication entre l'Empire et les Pays-Bas, et de barrière aux provinces situées entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, était cédée à la France, il en résulterait pour eux un dommage incomparable. »

Digitized by Google

Digitized by Google

V

Réaction de l'Europe. — Guerre de la succession d'Espagne. — Les frontières de la Belgique jusqu'au traité de la Barrière.

On n'était pas au bout de ces terribles luttes pour la possession de la Belgique. Charles II, roi d'Espagne, mourut le 30 octobre 1700, laissant un testament par lequel il instituait le duc d'Anjou, deuxième fils du dauphin de France, héritier universel de la monarchie. Or, pour prévenir une conflagration européenne, Guillaume III avait, du vivant même de Charles II, proposé à la France un traité stipulant que les possessions espagnoles seraient partagées entre le duc d'Anjou, fils du dauphin, et l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold. Les royaumes de Naples et de Sicile étaient attribués au premier; l'Espagne et les Pays-Bas à l'archiduc. Louis XIV donna son adhésion à ce pro-

jet de partage. Mais, après la mort de Charles II, il ne sut point résister à la tentation de faire régner la maison de Bourbon sur la monarchie espagnole tout entière. Il accepta, au nom de son petit-fils, le testament de Charles II, afin de placer un prince français au delà des Pyrénées et de s'approprier en même temps les Pays-Bas.

Les Pays-Bas! C'était là le but principal de toutes ses combinaisons, de tous ses efforts, de toutes ses guerres. Un traité secret fut conclu avec le duc d'Anjou, traité portant que celui-ci céderait à la couronne de France, *à perpétuité*, les Pays-Bas et le Milanais, en échange de l'appui et du secours que lui donnerait son aïeul.

Puisqu'il fallait opter entre la domination française et la branche allemande de la maison d'Autriche, les vœux de la majorité des Belges étaient pour celle-ci. Mais Louis XIV réussit à gagner l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, à qui le dernier roi d'Espagne avait confié le gouvernement général des Pays-Bas. Le 6 février 1701, des troupes françaises entrent à l'improviste dans ces provinces et s'emparent des places frontières qui avaient été naguère remises à des garnisons hollandaises.

Guillaume III écrit alors à Heinsius, grand

pensionnaire de Hollande : « Vous comprendrez « combien j'ai été affecté en voyant disparaître en « un jour, et sans coup férir, cette *barrière*, l'objet « de tous mes travaux depuis vingt-huit ans (1). »

Pour sonder les intentions définitives de Louis XIV, l'Angleterre et les Provinces-Unies, sous l'impulsion de Guillaume III, demandent à occuper onze forteresses des Pays-Bas, à titre de *places de sûreté*. Cette demande ayant été rejetée, Guillaume III organise immédiatement la *grande alliance* entre l'Angleterre, l'empereur Léopold et les Provinces-Unies. Le traité, signé le 7 septembre 1701, stipule que les confédérés emploieront tous leurs efforts pour reprendre et conquérir les provinces des Pays-Bas dits espagnols dans l'intention de les faire servir, comme par le passé, de digue, de rempart et de barrière, pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies.

Malheureusement pour l'Europe, Guillaume III meurt presque subitement le 19 mars 1702. Déjà Louis XIV espère que la coalition formée contre ses projets est anéantie. En effet, la reine Anne, qui a succédé au vigoureux antagoniste de l'ambition française, ne rappelait nullement la célèbre et virile

(1) *Guillaume III*, par de Grovestins, pag. 9.

Élisabeth d'Angleterre. Mais un triumvirat européen prend la place de Guillaume III. Il se compose du grand pensionnaire Heinsius, du duc de Marlborough et du prince Eugène de Savoie.

La guerre, commencée en 1702, fut marquée pour Louis XIV par les plus terribles revers et les plus cruelles humiliations. Les Français, vaincus à Hochstedt en 1704, reculent jusqu'au pied des Vosges; vaincus à Ramillies en 1706, ils abandonnent aux coalisés le Brabant et la Flandre.

Les Hollandais s'efforcent alors de faire prédominer dans les anciennes provinces belges le vœu de se confédérer avec la république des Provinces-Unies sous la dénomination d'*États généraux des Pays-Bas*. « Cette fédération, disait-on (1), maintien-« drait l'Europe dans une paix perpétuelle, coupe-« rait racine à la jalousie de ceux qui ne verraient « pas volontiers ces belles provinces passer entre « les mains de leurs rivaux et dissiperait également « les craintes des Anglais et des Hollandais, qui « n'auraient plus lieu de demander des bornes (une « barrière) à la France, ni d'appréhender sur le bas « Rhin l'agrandissement de la maison d'Autriche. »

(1) *La Clef du cabinet des princes de l'Europe*, t. V, (juillet 1706).

Digitized by Google

Mais cette insinuation n'eut point de succès. Étroitement attachés à la religion catholique, encore imprégnés du bigotisme espagnol, les Brabançons et les Flamands n'avaient aucun penchant pour un État où dominait le calvinisme.

De son côté, Louis XIV avait proposé secrètement aux Provinces-Unies de laisser les Pays-Bas catholiques à leur disposition pour les remettre à l'archiduc Charles d'Autriche ou pour les conserver. L'Angleterre, avertie par la Hollande, ne se fia point à cette proposition, dont la générosité lui paraissait suspecte. Elle fut écartée, et la guerre continua.

En 1708, cent mille Français entrèrent de nouveau dans les Pays-Bas espagnols. Les alliés maintinrent leur supériorité. Ils gagnèrent la bataille d'Audenarde et prirent successivement Lille, Tournai et Mons.

Alors Louis XIV courba son orgueil. Écoutant les vœux de son peuple, il implora la paix; il l'implora de cette république qu'il avait si cruellement traitée en 1672. Au mois de mars 1709, des conférences secrètes eurent lieu dans un yacht, près du village de Bodegrave, entre le président Rouillé et Buys, pensionnaire de la ville d'Amsterdam, accompagné d'un autre membre des états généraux. Ils ne dissimulaient pas que les alliés voulaient réduire la France au traité des Pyrénées, et que, entre la

Digitized by Google

France et les Provinces-Unies, ils prétendaient élever une barrière si forte que leur pays se vît désormais à l'abri de toute insulte. Ils avaient reconquis Lille, que la France avait possédée depuis 1668, et ils ne la rendraient plus. Cette place aussi, disaient-ils, ferait partie de la Barrière (1).

Le marquis de Torcy, secrétaire d'État au département des affaires étrangères, prit le parti de se rendre lui-même à la Haye pour s'aboucher directement avec le pensionnaire Heinsius. Il se montrait disposé à faire les plus grandes concessions, mais non à céder Lille, alléguant que cette ville n'était pas nécessaire pour former la « barrière » désirée. Heinsius, invoquant les conseils de Guillaume III, soutenait au contraire que cette place était plus nécessaire qu'aucune autre pour la solidité de la *barrière*, et que la république ne devait pas laisser échapper une conjoncture longtemps inespérée. Les autres concessions proposées au nom de Louis XIV parurent également insuffisantes. — Que le duc d'Anjou descende du trône d'Espagne, disait-on au ministre français, et que son aïeul le dédommage en lui cédant la Franche-Comté (2) ! »

(1) *Mémoires du marquis de Torcy*, t. I, passim.
(2) *Ibid.*, t. II, pag. 8 et 66.

Louis XIV refusa d'accepter cet ultimatum, continua la lutte et essuya de nouveaux revers.

Il fallut (car la France était épuisée) s'humilier plus profondément. Au commencement du mois de mai 1710, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac vinrent en Hollande, s'abouchèrent sur le Moerdyck avec deux députés des états généraux, puis les conférences continuèrent à Gertruydenberg. Louis XIV offrit de restituer l'Alsace et de renoncer à toutes les conquêtes faites dans les Pays-Bas depuis le traité des Pyrénées. En outre, il voulait s'obliger à payer un million par mois pour aider les alliés à expulser Philippe V de l'Espagne. Ces offres ne parurent pas encore suffisantes. Aveuglés à leur tour, les alliés abusèrent de leur supériorité. Au lieu de ne songer qu'à reconstituer l'équilibre européen, ils prétendaient infliger à Louis XIV le plus cruel des châtiments. Ils voulaient le contraindre à prendre lui-même les armes contre son petit-fils et à le détrôner! Le vieux roi repousse cette exigence avilissante, et les conférences de Gertruydenberg sont rompues.

Le triumvirat européen avait perdu l'occasion de ramener la France dans ses anciennes limites. Deux incidents inattendus allaient changer la face des choses. Ces événements furent la chute des whigs

en Angleterre et la mort de l'empereur Joseph Ier, successeur de Léopold. Les whigs, maîtres du pouvoir en Angleterre depuis 1688, furent renversés par les torys, qui, pour assurer leur domination et réaliser leurs projets, dépouillèrent le duc de Marlborough du commandement et entrèrent en négociation avec Louis XIV. D'autre part, l'empereur Joseph Ier, mort le 17 avril 1711, sans laisser de postérité mâle, avait institué l'archiduc Charles, son frère, héritier des États de la maison d'Autriche en même temps qu'il lui assurait l'expectative du trône impérial. Or, enlever l'Espagne au duc d'Anjou, remplacer le roi Philippe V par l'empereur Charles VI, c'était rétablir au profit exclusif de la maison d'Autriche une puissance plus formidable que celle de Louis XIV. Toutefois, les torys, malgré leurs tendances jacobites, ne prétendaient point renoncer entièrement aux vues prévoyantes de Guillaume III. Dans les premiers entretiens qu'il eut avec Louis XIV à Fontainebleau, l'agent secret de la reine Anne réclama pour les Hollandais l'établissement d'une barrière dans les Pays-Bas, et, du côté du Rhin, une barrière aussi pour l'Empire (1).

Au commencement de 1712 s'ouvrit à Utrecht un

(1) *Mémoires du marquis de Torcy*, t. III, pag. 52.

Digitized by Google

congrès où la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies étaient représentées ainsi que le Portugal, le duc de Savoie et l'électeur de Brandebourg. Après de laborieuses négociations, les différents traités furent signés le 11 avril 1713.

Le congrès d'Utrecht consacra d'abord, comme l'une des règles fondamentales du droit européen, la séparation perpétuelle des royaumes de France et d'Espagne. Il stipula ensuite que la république des Provinces-Unies recevrait en dépôt la partie des Pays-Bas qui avait appartenu à l'Espagne pour ne la remettre à l'empereur Charles VI qu'après s'être assuré par un traité cette *barrière*, qui était depuis 1648 l'objet de ses efforts. Louis XIV restituait Tournai, Menin, Furnes, Dixmude, Ypres, Warneton, Commines, Wervicq; on lui rendait Lille, Orchies, Aire, Béthune et Saint-Venant. La Prusse recevait la Gueldre espagnole (1), en échange de la principauté d'Orange, qui était revendiquée par le roi Frédéric-Guillaume Ier comme un des héritiers de Guillaume III. Enfin, l'Angleterre obtenait le comblement du port de Dunkerque.

Mal appuyés par les Anglais, qui se plaignaient de leur opiniâtreté, les Hollandais avaient enfin con-

(1) Appelée aussi la Haute-Gueldre.

senti à la restitution de Lille. Mais lorsque les plénipotentiaires français voulurent se prévaloir de cette condescendance pour demander aussi la restitution de Tournai, ils trouvèrent les deux puissances maritimes unies de nouveau et s'opposant énergiquement à cette prétention.

« Si l'on compare la paix d'Utrecht, écrivait le marquis de Torcy, avec les préliminaires proposés par le pensionnaire Heinsius en 1709, suivis des demandes encore plus dures que les députés des états généraux firent dans les conférences tenues à Gertruydenberg en 1710 ; si le souvenir n'est pas effacé de l'état où se trouvait le royaume dans les années 1708, 1709 et 1710 ; et si l'on se rappelle les fatales batailles d'Hochstedt en 1704, de Ramillies et de Turin en 1706, la journée d'Audenarde en 1708, celle de Malplaquet en 1709, tant de disgrâces suivies de la perte de tant de places importantes, ces malheureuses époques ne prouveront que trop le peu que cette paix coûta à la France en comparaison de ce qu'elle avait perdu et de l'état du royaume. »

En eût-il été de même si Guillaume III, vivant, avait continué de diriger la confédération européenne ?

Charles VI, soutenu par l'Empire, refusait de se soumettre aux conditions générales que lui avait im-

posées le Congrès d'Utrecht. Mais lorsque le maréchal de Villars se fut emparé de Landau et de Fribourg en Brisgau, l'empereur déposa également les armes. La convention conclue à Rastadt entre Charles VI et Louis XIV, le 6 mai 1714, confirma les clauses du traité d'Utrecht en ce qui concernait la Belgique. Mais les anciens Pays-Bas espagnols ne devenaient pas une simple annexe des États de la maison d'Autriche. Ils devaient conserver leur autonomie séculaire, leur indépendance intérieure, leurs « priviléges, coutumes, franchises et libertés ».

Toutes ces conventions furent complétées par le traité signé à Anvers le 15 novembre 1715, entre les représentants de l'empereur Charles VI, de l'Angleterre et de la république des Provinces-Unies. Celle-ci devait remettre à Charles VI les Pays-Bas « espagnols » pour ne former qu'un seul domaine indivisible et inaliénable de la maison d'Autriche. Aucune province, aucune ville, aucun fort des Pays-Bas ne pourrait jamais être cédé à la couronne de France ni à aucun membre de la maison de Bourbon (1). L'empereur accordait à la république des

(1) L'article 2 du troisième traité de la Barrière du 15 novembre 1715 était conçu en ces termes : « L'empereur s'engage qu'aucune province, ville, place, forteresse ou territoire des Pays-Bas ne pourra être cédé ou transféré à la couronne de

Provinces-Unies le droit de tenir *garnison exclusive* dans les villes et châteaux de Namur, de Tournai, de Menin, de Furnes, de Warneton, d'Ypres et dans le fort de Knoque; la garnison de Termonde devait être mixte. Il lui abandonnait une partie du littoral de la Flandre. Il lui cédait, dans la Gueldre, la ville de Venloo et sa banlieue, les forts de Saint-Michel et de Stevensweert, ainsi que l'amannie de Montfort. Enfin il reconnaissait à la république le droit de tenir l'Escaut fermé.

Tel fut le dénoûment de la période la plus désastreuse de l'histoire territoriale et politique de la Belgique. Depuis 1648 jusqu'à 1715, elle avait été le champ de bataille de l'Europe. Quarante années sur soixante-sept avaient été marquées par des guerres terribles. Et malgré l'obstination héroïque de Guillaume III, malgré les victoires du duc de Marlborough et du prince Eugène, malgré les sacrifices

France, ni à un autre prince qui ne sera pas successeur et héritier de la maison d'Autriche en Allemagne, soit par donation, vente, échange, contrat de mariage, hérédité, succession testamentaire ou *ab intestat*, ni dans quelque autre titre que ce puisse être; de sorte qu'aucune partie desdits Pays-Bas ne pourra être soumise à aucun autre prince qu'aux seuls successeurs des États de la maison d'Autriche. » Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, chap. XI.

Digitized by Google

de la république des Provinces-Unies, qui avait dépensé plus de six cent millions de florins, le dénoûment fut triste. En effet, le traité d'Utrecht, tout en réprimant l'ambition de la France, ne légitimait-il pas la plupart des conquêtes effectuées par Louis XIV jusqu'à la paix de Ryswick? La Belgique perdit définitivement l'Artois ainsi qu'une partie importante de la Flandre et du Hainaut, sans parler des villes et dépendances arrachées au Luxembourg. Ce fut la conséquence funeste de la désunion des puissances après la chute des whigs.

Honorons cependant la mémoire du grand homme qui, jusqu'à son dernier jour, lutta pour la conservation des Pays-Bas dits espagnols! Guillaume III, libérateur des Provinces-Unies, libérateur de l'Angleterre, organisa ces puissantes confédérations qui, en lui survivant, empêchèrent l'absorption complète des provinces belges par la France.

Digitized by Google

VI

Les frontières des Pays-Bas autrichiens jusqu'en 1790.

Depuis le traité d'Utrecht, l'Angleterre et les Provinces-Unies veillaient avec un soin jaloux sur l'équilibre européen. Elles ne négligeaient aucune occasion d'inscrire plus profondément dans le droit public ce principe fondamental que la Belgique ne pouvait appartenir à la France. Quand l'empereur Charles VI, privé de descendants mâles, réclama la garantie de l'Angleterre et des Provinces-Unies pour sa célèbre « Pragmatique Sanction » ou pacte de famille, les deux puissances maritimes mirent pour condition à leur sanction que l'archiduchesse, appelée à hériter des possessions autrichiennes, n'épouserait pas un prince de la maison de Bourbon.

La guerre suscitée en 1733 par la succession de Pologne fit également ressortir la sollicitude des

Digitized by Google

deux puissances pour la sécurité de la Belgique. Menacé en Allemagne, en Lombardie et dans le royaume de Naples par la France alliée à l'Espagne, l'empereur aurait voulu s'appuyer sur l'Angleterre et la Hollande. Or cet appui ne lui eût pas manqué, si la France n'avait formellement promis de respecter les Pays-Bas autrichiens. Louis XV prit cet engagement solennel dans une convention de neutralité pour la Belgique, qu'il signa avec les états généraux à La Haye, le 24 novembre 1733 (1). Alors, pour la première fois depuis cent ans, notre pays n'eut point le triste privilége d'être le principal champ de bataille de l'Occident.

A peine la guerre de la succession de Pologne était-elle terminée, que de nouveaux événements vinrent troubler l'Europe. En 1738, Charles VI se trouve aux prises avec les Turcs, et l'Angleterre allait s'engager dans une guerre maritime avec l'Espagne. A Londres comme à La Haye, on craignit que la France ne profitât de ces circonstances pour envahir les Pays-Bas autrichiens. Aussi un appel pressant fut-il adressé à la nation anglaise.

Dans un ouvrage officiel à certains égards, un publiciste indiqua d'une manière saisissante le dan-

(1) Schoell, chap. xv.

Digitized by Google

ger où serait l'Angleterre si les Pays-Bas autrichiens tombaient au pouvoir des Français. Il se proposait de convaincre le peuple de la Grande Bretagne, pour le cas où celui-ci se montrerait indifférent aux fatales conséquences qui résulteraient de la perte des Pays-Bas, il se proposait de démontrer que la ruine des Belges entraînerait la ruine des Anglais.

« Si ces provinces voisines, que j'appelle les *dehors de l'Angleterre*, étaient attaquées par la France, nous serions obligés, disait-il, de les défendre coûte que coûte. — Les *barrières* hollandaises dans les Pays-Bas sont nos propres barrières; et leur conservation est absolument nécessaire à la sûreté de l'Angleterre aussi bien qu'à celle de la Hollande. » Telle était la thèse que l'organe du gouvernement britannique défendait avec une remarquable vigueur.

« Il nous est d'une absolue nécessité, poursuivait-il, d'avoir dans les Pays-Bas une bonne *barrière* contre la France, afin de conserver la balance du pouvoir sur le continent, et pour empêcher l'Europe de devenir son esclave. Car la situation, les richesses et le bien des Pays-Bas sont tels, que si la France venait à s'en emparer, il n'y aurait aucune puissance en Europe en état de s'opposer à ses armes. L'Empire perdant par ce moyen le secours

des *États* (1), et n'ayant plus de communication avec l'Angleterre, se verrait bientôt réduit à l'obéissance... Il ne faudrait pas beaucoup de temps pour faire subir aux Provinces-Unies le même sort, comme on peut s'en convaincre en considérant les extrémités où elles ont été réduites toutes les fois que le dernier monarque (2) a osé passer au travers des Barrières... Et si le roi de France était une fois maître de la Flandre (3), il lui serait facile de s'emparer de la Hollande et de la conquérir. Mais c'est là une chose que nous ne nous arrêterons point à prouver. On doit se contenter de savoir qu'il serait impossible à cette petite république de se défendre contre lui : et si la France était une fois maîtresse de la Hollande, que deviendrait l'Angleterre?... Notre honneur et notre sûreté consistent à être toujours maîtres de la mer. Et c'est ce que nous sommes avec nos alliés les Hollandais, en dépit de la France, et peut-être de toutes les puissances de l'Europe. Mais si le roi de France possédait une fois la Flandre, supposant que la Hollande ne fût pas entièrement conquise, il voudrait dès lors avoir le commandement des détroits; ainsi nous ne pourrions aller ni

(1) La république des Provinces-Unies.
(2) Louis XIV.
(3) Les Pays-Bas autrichiens.

revenir par mer en sûreté. Nous savons combien il était important à l'Angleterre que le seul port de Dunkerque n'appartînt point à la France, ou que, s'il lui appartenait, le havre en fut du moins ruiné. Ainsi nous pouvons juger combien il serait funeste à cette nation de laisser les Français s'emparer des autres ports de Flandre, ce qui augmenterait considérablement leurs forces navales. Nos côtes et notre rivière seraient exposées à des insultes continuelles, et notre commerce courrait de si grands risques dans les détroits, que nous serions bientôt obligés de le leur abandonner entièrement... Les Français étant une fois en possession des biens des Hollandais, de leurs ports et de leurs vaisseaux, ils enlèveraient tout comme un torrent impétueux qui se précipite du haut d'un rocher dans la mer... Il est certain que nous sommes aussi obligés d'empêcher les Français de s'emparer de la Flandre que celui qui demeure au coin d'une rue l'est d'éteindre les flammes, afin qu'elles ne courent point d'une maison à l'autre. Ainsi par la raison et la considération du voisinage de la Flandre et de l'Angleterre, il est évident que la conservation de la première est de la plus grande conséquence à la dernière. Et il n'est que trop sensible que la ruine de la Flandre entraîne nécessairement celle de l'Angleterre... Le sentiment de tous

les temps et de tous les hommes, soit anglais, soit étrangers, a toujours été le même sur ce sujet. Tous les historiens, tous les auteurs politiques tant domestiques que du dehors, ont tous été de cette opinion, savoir que de la conservation des Pays-Bas dépend celle de l'Angleterre, et conformément à ce principe, ils ont loué ou blâmé nos princes, à proportion qu'ils ont eu soin de défendre le plus grand de nos intérêts étrangers... »

L'auteur de cet écrit remarquable, remontant jusqu'au quinzième siècle, rappelle que c'était dès lors une maxime du gouvernement anglais de garder une étroite alliance avec la maison de Bourgogne, afin d'empêcher la France d'étendre ses conquêtes du côté des Pays-Bas et de se rapprocher ainsi de la Grande Bretagne. Après avoir signalé la faiblesse de Jacques Ier, la faute de Cromwell, la trahison de Charles II, il déplore le revirement qui s'opéra sous la reine Anne, alors qu'il eût été si facile aux alliés de *réduire* la France et d'empêcher que ses conquêtes ne troublassent pour longtemps, et peut-être pour toujours, le repos de l'Europe en général, et de la Grande Bretagne en particulier.

On disait, à la vérité, que la France se contenterait du Luxembourg autrichien. Mais céder la forteresse de Luxembourg à la France, répondait l'organe

du gouvernement anglais, ce serait mettre entre ses mains la clef de toutes les autres provinces et les empêcher d'être secourues par l'Empire.

« Si la France est une fois en possession du Luxembourg, nous pouvons conclure qu'elle sera maîtresse de tout le reste. Et, dans ce cas, qui pourrait prévenir les malheurs qui arriveraient à la Grande Bretagne? Tout notre pouvoir ne suffirait pas pour détourner ou pour éloigner notre perte. Tant d'augmentations à une puissance déjà si formidable, la rendraient non seulement capable de renverser notre commerce et la balance du pouvoir, mais de nous accabler et de réduire notre île en forme de province. C'est pourquoi il est infiniment de notre intérêt de conserver les Pays-Bas qui sont nos frontières, et de les empêcher de tomber entre les mains de la France... Il est de l'intérêt de la Grande Bretagne de prévenir, de toutes ses forces, un si fatal événement (1). »

La France était très disposée à se déclarer pour l'Espagne et contre l'Angleterre. Elle arma et équipa des flottes. Mais, tout en armant, elle protesta de ses intentions pacifiques.

(1) *Considérations sur le danger éminent où l'on serait, si les Pays-Bas autrichiens tombaient entre les mains de la France, traduites de l'anglais.* Amsterdam, 1738, in-8°.

Digitized by Google

En résumé, le cabinet de Versailles attendit une meilleure occasion de reprendre, à l'égard des Pays-Bas, les projets de Louis XIV. Il attendait la mort de l'empereur Charles VI.

Le dernier descendant de la maison d'Autriche descendit enfin dans la tombe, le 20 octobre 1740. Aussitôt la Pragmatique, si formellement garantie, est méconnue par les puissances qui aspiraient à se partager les dépouilles de la maison de Habsbourg. Frédéric II, qui avait ceint la couronne de Prusse, le 31 mai 1740, envahit la Silésie (1). A la Prusse se joignent la France, l'Espagne, la Bavière, la Saxe. La fille de Charles VI, réfugiée en Hongrie, est même délaissée par les puissances maritimes. Les Provinces-Unies, qui n'ont plus à leur tête un Guillaume III, restent dans l'inaction à la vue d'une armée française campée en Westphalie, et cette même armée inspire à Georges II, roi d'Angleterre, de grandes inquiétudes pour ses États de Hanovre. Afin de garantir ceux-ci, il conclut même une neutralité d'un an et stipule que, pendant cette période, il ne donnera aucun secours à Marie-Thérèse.

Qu'allait devenir la Belgique? On la croyait déjà

(1) Le royaume de Prusse, à l'avénement de Frédéric II, comptait deux millions quatre cent mille âmes.

Digitized by Google

la proie de la France, lorsque le cabinet de Robert Walpole fut renversé pour faire place à une administration plus énergique. Ce nouveau ministère envoie une armée anglo-hanovrienne dans les Pays-Bas autrichiens et s'assure le concours des Provinces-Unies (1). Pour conserver la Silésie et désarmer Frédéric II, Marie-Thérèse lui avait offert la Gueldre autrichienne et le duché de Limbourg; mais Frédéric répondit qu'il n'accepterait point d'équivalent dans les Pays-Bas (2). La Silésie lui fut cédée par le traité de Breslau du 11 juin 1742.

Les Pays-Bas étaient pour la France une autre Silésie. Donc, au printemps de 1744, Louis XV assembla quatre-vingt mille hommes dans les environs de Lille, passa la frontière et s'empara de Courtrai, de Menin, d'Ypres, du fort de Knoque et de Furnes. Les Hollandais, gardiens des places de la *Barrière*, n'opposèrent qu'une très molle résistance (3). La conquête des Pays-Bas aurait donc pu

(1) Lord Mahon, *History of England from the peace of Utrecht*, chap. XXIII.

(2) Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, t. V, pag. 27 et suiv.

(3) « ..... Les places fortes comprises dans le traité de la Barrière n'avaient entre elles aucune liaison et n'opposaient, à l'exception de Namur, aucun obstacle à la marche d'une armée française : cette circonstance et le peu de soin que les Hollan-

s'achever en une campagne si, par une diversion inattendue, le prince Charles de Lorraine ne fût venu s'établir au milieu de l'Alsace, et obliger ainsi les Français à diviser leurs forces.

L'année suivante, une nouvelle armée d'invasion se forme entre Dunkerque et Valenciennes. Elle se compose de plus de soixante et dix mille Français qui, le 11 mai 1745, se trouvent dans les plaines de Fontenoy en présence de cinquante mille Anglais, Hanovriens, Hollandais et Autrichiens. Les Anglais et les Hanovriens, électrisés par l'exemple du duc de Cumberland, se comportèrent en héros; mais ils furent mal secondés par les troupes hollandaises. Les Français victorieux soumirent successivement la Flandre et le Brabant. Le 25 février 1746, Maurice de Saxe, maréchal de France, fit son entrée triomphale dans Bruxelles. Sept mois après, tous les Pays-Bas autrichiens, excepté le Limbourg et le Luxembourg, étaient au pouvoir des armées de Louis XV.

Les confédérés, sous l'impulsion de l'Angleterre,

dais mirent à l'entretien et à l'approvisionnement de ces places explique la facilité avec laquelle le maréchal de Saxe s'en empara dans les campagnes de 1745 à 1748. » A. Brialmont, *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, t. Ier, pag. 154.

résolurent alors de faire un suprême effort contre la prépondérance française. La Grande Bretagne et les Provinces-Unies devaient mettre sur pied, dans les Pays-Bas, chacune quarante mille hommes; de son côté, l'impératrice Marie-Thérèse avait promis d'y ajouter une armée au moins équivalente. L'Angleterre seule tint parole; les contingents des Provinces-Unies et de l'impératrice-reine s'élevèrent à peine aux deux tiers de ce qui avait été stipulé. La république des Provinces-Unies, naguère si formidable, était en pleine décadence. Quoique menacée, elle ne montrait point l'énergie de 1672. Plus virile était la Grande Bretagne. Le 2 juillet 1747, dans les plaines de Lawfelt, les troupes anglaises déployèrent autant d'héroïsme qu'à Fontenoy, et, si elles ne furent pas pleinement victorieuses, elles surent du moins obliger les ennemis à retarder l'investissement de Maestricht. Malheureusement Berg-op-Zoom tomba au pouvoir des Français le 17 septembre. C'était un des principaux remparts de la république. Mais la chute de Berg-op-Zoom était inévitable, depuis que les places de la Barrière, si mal défendues, avaient été livrées aux envahisseurs. Maestricht même était menacé de nouveau. Dans ces circonstances, les Hollandais négocièrent la paix, à l'insu de l'Autriche, et entraînèrent l'Angleterre.

La prise de Maestricht (7 mai 1748) n'enivra point Louis XV. Le cabinet de Versailles montrait cette fois une modération exceptionnelle; il reculait, comme on l'a dit, devant la résistance, devant l'énergie de la Grande Bretagne, toujours prête à reprendre les armes. La France offrait de restituer toutes ses conquêtes, même les Pays-Bas, sans demander un dédommagement. La paix fut conclue sur ces bases, le 18 octobre, à Aix-la-Chapelle. La France rendit donc à la maison d'Autriche les Pays-Bas; aux Hollandais Berg-op-Zoom et Maestricht.

Mais Louis XV ne rendit point les énormes subsides qu'il avait imposés aux Pays-Bas pendant l'occupation de ces provinces. Ces subsides avaient été exigés des états et des villes à qui il fut défendu d'adresser des remontrances et enjoint de suivre l'exemple des sujets du roi de France, « qui obéissent sans discuter. » Or telle n'était point jusqu'alors la coutume dans les Pays-Bas. Quarante années auparavant, Louis XIV avait lu dans un mémoire destiné à l'instruction du duc de Bourgogne (son petit-fils) ce juste hommage rendu aux Flamands : « Les Flamands sont grands amateurs de la liberté et grands ennemis de la servitude, et en cela ils tiennent encore des anciens Belges. »

Le ministre autrichien avait protesté contre le

Digitized by Google

traité de la *Barrière des Pays-Bas*, que la cour de Vienne n'avait d'ailleurs jamais reconnu de bonne grâce. On convint toutefois que les états généraux reprendraient possession des places où le traité de 1715 leur avait concédé le droit de tenir garnison.

Pourquoi n'avait-on pas écouté un homme d'État qui venait de jouer un grand rôle dans son pays? Pendant les négociations d'Aix-la-Chapelle, lord Chesterfield avait suggéré le plan de restaurer ce qu'il appelait le *duché de Bourgogne*, c'est à dire d'unir étroitement les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux, de manière à former une barrière plus puissante et plus indépendante (1).

Ce projet ne pouvant être réalisé en 1748, les Belges, tout en conservant leur autonomie, rentrèrent sous la domination autrichienne.

Or Marie-Thérèse considérait le traité d'Aix-la-Chapelle comme un grave échec pour la maison de Habsbourg. — Ce n'étaient point, disait-elle à l'ambassadeur britannique, des félicitations qu'il fallait lui adresser, mais bien des compliments de condoléance. — Pour recouvrer la Silésie, Marie-Thérèse n'aurait pas hésité à céder les deux principales

(1) Lord Mahon, chap. XVII.

provinces des Pays-Bas à la France. Oui, durant le cours des négociations qui précédèrent la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle, l'impératrice proposa secrètement, et à trois reprises, de remettre la Flandre et le Brabant à la France, si Louis XV voulait obliger le roi de Prusse à restituer la Silésie (1). Pour Marie-Thérèse aussi, la Belgique n'était donc qu'un usufruit propre à réparer les revers de la monarchie autrichienne. Ce qu'elle voulait avant tout, c'était l'abaissement de la Prusse, c'était la restitution de la Silésie. Le rapprochement qui s'effectua au mois de janvier 1756, entre Frédéric II, roi de Prusse, et Georges II, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre, fournit à Marie-Thérèse l'occasion de rompre avec les puissances maritimes pour s'allier à la maison de Bourbon. Elle accusait Frédéric II d'avoir cherché à capter la bienveillance de la cour de Versailles, en excluant les Pays-Bas du traité qu'il avait fait avec les Anglais. Elle accusait Georges II d'avoir livré à la discrétion de la France ces provinces, qui formaient le lien le plus fort de l'alliance de l'Angleterre avec l'Autriche. Dès lors elle n'hésita plus : délaissée par l'Angleterre, elle aussi ne tint plus compte des anciennes maximes

(1) Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, t. V, pag. 198.

relatives au *système d'équilibre et de balance de l'Europe* (1).

Elle avait donc conclu, par le traité de Versailles du 1er mai 1756, une alliance formelle avec la France. Le même jour, avait été signé un autre traité sous le titre de *Convention de neutralité*. C'était maintenant Louis XV qui s'engageait à protéger les Pays-Bas autrichiens; il promettait, en effet, de n'attaquer ni d'envahir ces provinces.

Mais aux yeux de Marie-Thérèse, l'existence même des Pays-Bas n'était rien comparée à l'abaissement, à l'anéantissement de la Prusse, but de tous ses efforts. Le 1er mai 1757, un nouveau traité fut conclu à Versailles. Ce traité stipulait que lorsque l'impératrice aurait été mise en possession de la Silésie, du comté de Glatz, etc., elle céderait à la France la souveraineté de Chimai et de Beaumont, les villes et ports d'Ostende et de Nieuport, les villes d'Ypres, de Furnes, de Mons, le fort de Knoque et une lieue de territoire à l'entour desdites villes et forteresses. Si l'impératrice obtenait les autres avantages qui lui étaient promis, notamment la principauté de Crossen,

(1) Lettre de Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine, du 14 mai 1756, publiée par M. Gachard dans une *Notice sur le traité de* 1756. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVII.)

située sur l'Oder, elle céderait à l'infant Philippe, duc de Parme, le reste des Pays-Bas, tandis que les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla seraient incorporés à la monarchie autrichienne (1). A la vérité, ce traité ne fut pas ratifié, mais il n'en est pas moins, selon les expressions d'un publiciste, un monument historique très curieux. Il attestait surtout le désir ardent de l'impératrice de réduire Frédéric II au seul duché de Brandebourg, fallut-il sacrifier les Pays-Bas.

Cet espoir fut déçu. Frédéric II conserva la Silésie, après avoir lutté sept ans contre l'Autriche et la France. Terrible guerre qui dévora 886,000 hommes! De leur côté, les Anglais s'enrichirent de nouvelles colonies enlevées à la France. Élévation de la Prusse; domination maritime de l'Angleterre; maintien de l'alliance entre l'Autriche et la France; tel fut le résultat des traités de Paris et de Huberstbourg, conclus en 1762 et 1763.

Joseph II, monté sur le trône en 1780, reprit l'œuvre commencée par sa mère. Plein de foi dans l'alliance française, il fit démanteler, en 1782, les villes fortes de la Belgique, sans excepter les places de la Barrière. Tout le système européen était bou-

(1) Schoell, chap. XVII.

leversé, détruit. Tandis que l'empereur obligeait les Hollandais à évacuer la Belgique, une guerre maritime éclatait entre l'Angleterre et sa vieille alliée, la république des Provinces-Unies. Si l'alliance de 1756 n'avait pas été conclue, c'eût été le moment pour la France de s'emparer des Pays-Bas. — Mais à quoi bon? disait-on à la cour de Louis XVI. Les Pays-Bas, dans les mains de l'Autriche, ne devaient pas être un objet d'inquiétude et de jalousie pour la France. — Toutefois la cour de Versailles s'émut, lorsque Joseph II voulut aussi ouvrir l'Escaut, fermé depuis le traité de Munster. La libération de ce beau fleuve eût trop accru la valeur des possessions autrichiennes en Belgique. La France, inquiète et jalouse, s'interposa donc entre l'Autriche et la Hollande, et le traité de Fontainebleau du 10 novembre 1785 laissa à la république les bouches de l'Escaut.

Quel était le but de Joseph II? N'avait-il souci que de sa dignité et ne songeait-il qu'au bien de ses sujets des Pays-Bas? Il avait d'autres vues. Il songeait à se dédommager de la perte de la Silésie. Il se proposait de faciliter l'échange des Pays-Bas contre l'électorat de Bavière, qui confinait à ses États d'Allemagne. Vers la fin de 1784, ou au commencement de 1785, il avait fait à la cour de Munich des

Digitized by Google

propositions dignes d'attention. La maison palatine devait céder à l'Autriche la haute et la basse Bavière, le haut Palatinat, le landgraviat de Leuchtenberg et les duchés de Neubourg et de Sulzbach, c'est à dire toutes ses possessions dans le cercle de Bavière, contre les Pays-Bas autrichiens « y compris les avantages que l'empereur était en droit d'attendre de la Hollande », mais à l'exception du duché de Luxembourg et du comté de Namur. Ces deux provinces auraient été cédées à la France, afin d'obtenir son adhésion. L'empereur promettait, au surplus, d'employer ses bons offices pour que la maison palatine fût revêtue de la dignité de *roi de Bourgogne* (1).

La France, par crainte de voir revivre la suprématie de la maison d'Autriche, ne se montra pas empressée à prêter la main à cette combinaison. Quant à Frédéric II, qui surveillait activement les démarches de la cour de Vienne, il retrouva toute son énergie et réussit à faire échouer un projet qui eût de nouveau consacré la prépondérance de la maison d'Autriche (2). Il fut d'ailleurs appuyé par l'Angleterre,

(1) Schoell, chap. XIX, sect. II.

(2) M. de Vergennes, le 29 mars 1784, s'adressait en ces termes à Louis XVI : « ... C'est la crainte du roi de Prusse qui a donné à la France la cour de Vienne pour alliée ; laissons

car, de son côté, cette puissance s'opposa à un démembrement des Pays-Bas.

A l'avénement de Frédéric-Guillaume II, on s'entretenait à la cour de Berlin d'un autre projet qui n'était point sans analogie avec la combinaison que Joseph II n'avait pu réaliser. Il s'agissait de prendre la Saxe pour arrondir la Prusse et lui donner une frontière; en échange, l'électeur Frédéric-Auguste aurait reçu la Westphalie et la principauté de Liége (1). Tentative également vaine.

Les Belges, pour conserver leur territoire et assurer leur indépendance, auraient dû compter sur eux-mêmes, avant de chercher un appui au dehors. En 1790, lorsqu'ils s'insurgèrent contre Joseph II, ils laissèrent échapper l'occasion de fixer leurs destinées, jusqu'alors toujours incertaines. Ils fondèrent, à la vérité, une république des *États Belgiques Unis*, mais sur des bases fragiles. Au dedans la discorde, la guerre civile; au dehors la défiance. D'une impuissance et d'une incapacité déplorables, les

disparaître cette crainte, et bientôt cette cour reviendra à l'ancien système, qu'elle n'a abandonné que par la conviction d'une plus grande utilité... »

(1) « ... Comment arranger cette Saxe autrement que par la Westphalie et Liége? ... » *Histoire secrète de la cour de Berlin*, par Mirabeau, édit. de 1825, pag. 54.

Digitized by Google

chefs de la nouvelle république opprimaient l'élite de leurs concitoyens et se laissaient leurrer par la Prusse et la Hollande. Ils cherchèrent ensuite à obtenir l'appui de la France. Mais l'Assemblée constituante, qui commençait alors son œuvre immortelle, refusa son patronage au Congrès belge dont la majorité se distinguait par son idolâtrie de l'ancien régime et son aversion pour les principes démocratiques. La révolution de 1790 avorta honteusement, et l'empereur Léopold II reprit possession des Pays-Bas.

L'insuccès de la révolution brabançonne fut cependant une véritable calamité pour l'Europe. Si l'indépendance de la Belgique avait été fondée en 1790 et solennellement reconnue, l'Europe, à la veille d'une crise formidable, aurait ressenti les bienfaits de cette transformation. N'était-ce point l'avis de Mirabeau ? Oui, il écrivait en 1784 : « Lequel vaut mieux pour l'Europe et pour les Pays-Bas, ou de les laisser à la merci de la France ou de les voir se former en une république indépendante de la France et amie de l'Europe? Sans doute, il vaut mieux que les Pays-Bas soient libres, et s'il est au pouvoir des hommes d'établir une balance politique vraiment utile et durable, c'est par cette révolution grande et salutaire qu'il faut commencer. »

Digitized by Google

Mirabeau disait encore : « ... Il y a dans les Pays-Bas catholiques des priviléges, des franchises, du courage, des principes de liberté ; en un mot, peu de contrées sont mieux préparées pour produire des hommes parfaitement libres. Qu'ils aspirent donc à cet honneur, ces anciens Belges que César distinguait parmi les Gaulois ; qu'ils soient sûrs que, pour être libres, il ne faut que le vouloir fortement, et qu'un peuple ne fut jamais conquis malgré lui. D'ailleurs, ils seront aidés et secourus ; tous leurs voisins ont intérêt à leur indépendance, et l'Allemagne trouverait incontestablement les plus grands avantages à l'affranchissement des Pays-Bas. Mais c'est surtout à la France, c'est à l'Angleterre, c'est à la Hollande, c'est à la Prusse à opérer cette grande révolution. La maison de Brandebourg y gagnerait un commerce utile et une paix durable pour ceux des États prussiens qui sont voisins des Pays-Bas autrichiens. L'Angleterre éloignerait pour toujours, comme inutiles désormais et même impossibles, du moins pour elle, les guerres du continent. Les Provinces-Unies n'auraient plus rien à craindre de l'ouverture de l'Escaut. La France mettrait le sceau à sa gloire en favorisant l'établissement de la nouvelle confédération belgique ; elle y gagnerait une tranquillité permanente sur ses frontières si souvent

dévastées, et qui, désormais à l'abri de toute attaque, n'auraient plus besoin de cette triple enceinte de places fortes, dont l'entretien et les garnisons coûtent des sommes immenses et sont un objet d'inquiétudes perpétuelles... »

Digitized by Google

VII

Les conquêtes de la république française. — Traités de Campo-Formio et de Lunéville.

Ce fut le 20 avril 1792 que l'Assemblée législative déclara la guerre à François II, roi de Hongrie et de Bohême et souverain des Pays-Bas. Dumouriez est à la fois la tête et le bras du ministère girondin qui vient de déchirer le fameux traité d'alliance de 1756. Or que veut Dumouriez? Il veut mettre la main sur la Belgique. « Il ne faut, disait-il (1), s'acharner politiquement qu'à un seul ennemi, à l'Autriche, pour lui ravir les Pays-Bas, remplis de mécontents et à la portée de la France. »

Oui, les Belges, irrités contre la domination autrichienne, attendaient les Français comme des libé-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, I. — Cet homme d'État était, comme on sait, le prince de Hardenberg.

Digitized by Google

rateurs. Mais ce n'était point toutefois pour se donner à eux (Dumouriez lui-même le reconnut bientôt et l'avoua) ; c'était pour se rendre indépendants avec leur aide. Ne devaient-ils pas avoir confiance dans la Constitution de 1791, dans ce pacte célèbre qui défendait aux Français de faire des conquêtes et de tourner leurs armes contre la liberté des autres peuples?

La Convention nationale, qui se constitua le 20 septembre 1792, préluda à sa terrible mission par l'abolition de la royauté et la proclamation de la république. Déjà deux tentatives avaient été faites par les Français pour pénétrer dans les Pays-Bas. Mais ils avaient été repoussés par les Impériaux, ayant à leur tête deux généraux d'origine belge, Clairfayt et Beaulieu. Dumouriez, après avoir pris le commandement de « l'armée de la Moselle », fut plus heureux que ses devanciers. Les Prussiens avaient succombé à Valmy; les Autrichiens eurent le même sort dans le Hainaut. A Jemmapes, où les Français étaient quarante mille contre seize mille, Dumouriez remporta, le 6 novembre, une victoire décisive. A l'infériorité numérique des Impériaux, chargés de défendre les Pays-Bas, que l'on ajoute le démantèlement des places fortes effectué sous Joseph II, la rivalité toujours renaissante de la Prusse

Digitized by Google

et de l'Autriche, l'ardent désir des Belges de se former en État indépendant, et le rapide succès de Dumouriez s'expliquera plus facilement encore. En résumé, avant la fin du mois de décembre, toutes les provinces belges, à l'exception du Luxembourg, étaient au pouvoir de l'armée française.

La victoire de Jemmapes avait enivré les deux partis qui se disputaient la Convention ; les Girondins s'associaient aux ambitieuses pensées de leurs rivaux. Brissot écrivait de Paris à Dumouriez : «... Une opinion se répand ici : la république française ne doit avoir pour bornes que le Rhin. » Mais Dumouriez, après s'être assuré qu'un vif sentiment de nationalité prédominait en Belgique, refusa de servir d'instrument aux meneurs qui exigeaient l'absorption de ces belles et opulentes provinces; il refusa, selon ses expressions, de prêcher la liberté avec le sabre. La Convention et ses proconsuls en Belgique ne furent pas aussi scrupuleux. Méconnaissant la proclamation qui promettait solennellement aux Belges de leur laisser la plus grande latitude dans le choix de leur gouvernement, rejetant la prière de ne traiter avec les puissances de l'Europe qu'à condition que celles-ci reconnussent l'indépendance des Belges et des Liégeois, la Convention adopta, le 15 décembre, un décret qui mettait sous le pou-

voir révolutionnaire et en quelque sorte sous le séquestre la Belgique entière. — « Quand on aura ruiné ce pays-là, disait Cambon (l'auteur du décret), quand on l'aura mis au même point de détresse que la France, il faudra bien que les Belges en viennent à la réunion. » — Et, en effet, le décret spoliateur du 15 décembre ne fut que le prélude des violences ignobles par lesquelles les proconsuls jacobins voulaient contraindre nos pères à demander leur annexion à la France (1).

Feignant de croire à la sincérité de ces vœux arrachés « à coups de sabre et de fusil », la Convention vota successivement la réunion de Bruxelles, de Mons, de Gand, de Tournai, de Louvain, etc.

La principauté de Liége formait seule exception. Là la majorité, entraînée par son aversion contre la domination épiscopale, se prononçait pour cette réunion, qui était si énergiquement réprouvée dans les Pays-Bas proprement dits. Et, cependant, lorsque les Français firent un appel au suffrage universel, les électeurs liégeois montrèrent beaucoup de tiédeur sinon d'indifférence. — Ceux qui se rendirent

(1) Voir les détails dans le *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France, présenté au comité de salut public, le 4 vendémiaire an IV*, par A. Raoux, ex-conseiller au conseil souverain de Hainaut.

au scrutin ne formaient pas la moitié du corps électoral (1). — L'abstention des autres n'était-elle pas significative?

Jusqu'alors l'Angleterre n'était point entrée dans la coalition contre la France. Après la bataille de Jemmapes et l'invasion des Pays-Bas autrichiens, le cabinet de Saint-James essaya encore de retarder une rupture. Il proposa d'établir dans ces provinces le duc d'York, fils puîné du roi d'Angleterre. C'eût été comme la base d'une quadruple alliance entre la France, la Hollande, l'Angleterre et la Prusse. Cette offre ayant été écartée avec assez de dédain, lord Grenville, chargé des affaires étrangères, adressa à M. de Chauvelin, ministre de la république à Londres, une note conçue en ces termes :

« Fidèle aux maximes qu'elle a suivies depuis « plus d'un siècle, l'Angleterre ne verra jamais d'un « œil indifférent la France s'ériger directement ou « indirectement en souverain des Pays-Bas, ou ar- « bitre général des droits et libertés de l'Europe; « que si la France désire réellement conserver l'ami- « tié et la paix avec l'Angleterre, il faut qu'elle se « montre disposée à renoncer à ses projets d'agres-

(1) *Histoire de la révolution liégeoise*, par A. Borgnet, t. II, pag. 245.

« sion, à ses vues d'agrandissement; en un mot, il « faut qu'elle s'en tienne à son propre territoire, « sans outrager les autres gouvernements, sans « troubler leur repos, sans violer leurs droits (1). »

Le cabinet de Saint-James saisit avec empressement le prétexte que lui offrait la mort de Louis XVI, pour rompre avec la république française. Il expulsa du territoire britannique le ministre Chauvelin et devint, sous l'impulsion de William Pitt, l'âme de la coalition européenne. De son côté, la Convention déclara la guerre au roi Georges III et à son allié, le stathouder des Provinces-Unies. Dumouriez pénétra sur le territoire hollandais. Mais déjà l'armée austro-prussienne, destinée à reconquérir la Belgique, s'était mise en marche : soixante et dix mille Autrichiens et Prussiens s'avançaient vers la Meuse. Chassés de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle et de Liége, les républicains se replièrent entre Louvain et Tirlemont. Le 12 mars 1793, Dumouriez s'adressa de Louvain à la Convention pour annoncer la bataille prochaine et flétrir la tyrannie qui avait exaspéré les Belges. « Vous avez été trompés, disait-il, sur la « réunion à la France de plusieurs parties de la « Belgique. Vous l'avez crue volontaire parce qu'on

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II.

« vous a menti... On a opéré la réunion du Hainaut « à coups de sabre et de fusil; celle de Bruxelles a « été faite par une vingtaine d'hommes, qui ne « peuvent trouver d'existence que dans le trouble « et par quelques hommes de sang qu'on a rassem- « blés pour intimider les citoyens... Ce n'est point « ici une guerre d'aristocratie, car notre révolution « favorise les habitants des campagnes qui s'arment « contre nous, et le tocsin sonne de toutes parts... »

Victorieux dans les plaines de Neerwinden, le 18 mars, les Impériaux reprirent possession des Pays-Bas et s'avancèrent jusqu'à Valenciennes, qui se rendit le 28 juillet.

Pour faire face au péril, la Convention décréta la levée en masse du peuple. Il s'agissait maintenant de repousser les coalisés (Impériaux, Prussiens, Anglais, Hollandais) du sol de la France, même de les empêcher de marcher sur Paris. La vigueur des coalisés ne fut pas au niveau de l'énergie déployée par la Convention. Les Prussiens, d'ailleurs, se préoccupaient plus du second partage de la Pologne que du sort de la Belgique. En présence de ces dispositions de la Prusse et de son inaction sur le Rhin, un parti se forme dans le conseil de l'empereur François II, pour l'engager à délaisser les Pays-Bas. Le principal ministre (Thugut) et les chefs

même de l'armée (le prince Frédéric de Cobourg et le général Mack) émirent l'avis qu'il fallait évacuer la Belgique plutôt que de risquer d'enterrer sans fruit la moitié des forces de la monarchie dans ces provinces si peu affectionnées au souverain. — L'Autriche, ajoutait-on, ne pouvait laisser la Russie et la Prusse décider seules des destinées de la Pologne. Puis, si l'Angleterre entendait garantir la Belgique et sauver la Hollande, pourquoi marchander à l'Autriche les subsides dont elle était si prodigue envers la Prusse? — Il fut enfin décidé que, pour mettre à couvert l'honneur des armes de l'Autriche, on ne reculerait point devant une bataille, et que de son issue dépendrait le parti qui serait pris ultérieurement, soit pour négocier avec la France, soit pour traiter sur d'autres bases avec l'Angleterre. Le 26 juin 1794, les Impériaux livrèrent cette dernière bataille aux républicains dans les plaines de Fleurus et laissèrent volontairement échapper le succès qui était dans leurs mains. Ils se retirèrent derrière la Meuse, obligèrent ainsi les Anglo-Bataves, commandés par le duc d'York et le prince héréditaire d'Orange, à rétrograder par Anvers sur le Brabant hollandais. Vainement le plénipotentiaire britannique avait-il protesté; vainement le prince d'Orange avait-il représenté aux Impériaux

que l'évacuation de la Belgique allait découvrir la Hollande et la livrer aussi aux armées françaises. Le prince de Cobourg ne voulait s'arrêter qu'au Rhin; en consentant à défendre encore les bords de la Meuse, il céda aux instances personnelles de Georges III (1).

Ce ne fut d'ailleurs qu'une halte. Les Impériaux ne tardèrent point à repasser le Rhin, laissant les Pays-Bas aux vainqueurs de Fleurus. Favorisés par un hiver rigoureux, les républicains s'avancèrent dans les Provinces-Unies. Les troupes anglaises quittèrent le continent, le stathoudérat fut aboli, et la Hollande rattachée à la France par un traité de fédération.

Le 5 avril 1795, le roi de Prusse sortit de la coalition; il signa le traité de Bâle par lequel il cédait provisoirement à la république ses possessions sur la rive gauche du Rhin, mais en se réservant des indemnités, à stipuler plus tard, aux dépens des États ecclésiastiques de l'Allemagne.

La république française devenait dominante.

Le 2 vendémiaire an IV (2), Merlin (de Douai), au nom du Comité de salut public, proposa enfin à la Con-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II et t. III, *passim*.

(2) 24 septembre 1795.

Digitized by Google

vention une réunion définitive et intégrale des anciens Pays-Bas autrichiens et du pays de Liége à la France. « ... Il importe à la république, disait-il, que la maison d'Autriche ne rentre pas dans un pays qui, la remettant en contact perpétuel avec nous, continuerait par cela seul d'être ce qu'il est depuis un temps infini, c'est à dire la cause et le théâtre de deux ou trois guerres aussi longues que sanglantes, par chaque siècle... Il importe à la république que les Belges et les Liégeois ne soient libres et indépendants qu'autant qu'ils seront Français. Pourquoi? Parce que, s'ils formaient une république à part, elle serait trop faible pour résister aux attaques de ses anciens maîtres, et que par suite, elle ne pourrait pas nous servir de barrière contre nos ennemis naturels; parce que, s'ils s'associaient avec les Provinces-Unies, et que par là ils ajoutassent leur puissance territoriale à la puissance maritime de celle-ci, il pourrait, un jour ou l'autre, sortir de cet amalgame des résultats dont nous n'aurions pas à nous louer... » Le 9 vendémiaire, la Convention adopta le décret qui devait faire disparaître la Belgique, détruire l'ancien système d'équilibre, et assurer la suprématie de la France.

L'Autriche, soutenue par l'argent de l'Angleterre, continua la lutte. Mais, avant de demander au par-

Digitized by Google

lement une augmentation de subsides, le cabinet de Saint-James voulut, pour justifier sa persévérance aux yeux de la nation anglaise, ouvrir une négociation avec le Directoire, qui avait succédé au Comité de salut public. Lord Malmesbury, venu à Paris, au mois d'octobre 1796, eut avec le ministre des affaires étrangères du Directoire des conférences qui se prolongèrent jusque vers la fin de l'année. Elles furent stériles. Le ministre anglais réclamait la restitution de toutes les conquêtes faites sur l'empereur et notamment la restitution des Pays-Bas autrichiens. Le ministre français objectait que la constitution de la république interdisait la restitution des Pays-Bas. Lord Malmesbury faisait alors observer qu'il existait en Europe un droit public antérieur à celui qu'il avait plu aux Français d'établir chez eux. De son côté, le ministre du Directoire s'efforçait de démontrer la nécessité pour la France de réunir la Belgique à la rive gauche du Rhin et de prouver que cette réunion était avantageuse à toute l'Europe, parce qu'elle obstruait, disait-il, la source de toutes les guerres qui avaient désolé l'Europe pendant plus de deux siècles. Mais il ne convainquit point le cabinet britannique. Selon ses instructions, lord Malmesbury appuya « sur la nécessité de restituer à l'Empire une grande partie des départements de la rive gauche

du Rhin ». Il insista, en outre, sur la nécessité de rendre la Belgique à l'empereur, *condition sans laquelle la Grande Bretagne ne consentirait à aucun arrangement* (1).

Lorsque l'empereur François II, vaincu en Italie par Bonaparte, négociait avec la république française, il engagea le cabinet de Saint-James à se réunir à lui pour parvenir à la paix. De nouvelles conférences s'ouvrirent alors à Lille (juin 1797), entre lord Malmesbury et des représentants du Directoire. Ces nouvelles négociations échouèrent encore et devaient échouer, parce que le cabinet de Saint-James était, en ce qui concernait les Pays-Bas, aussi inflexible que le Directoire.

Bonaparte, maître de l'Italie, impose enfin à l'Autriche le traité signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797. Ce traité donne à la France le Rhin pour limite et lui cède les Pays-Bas, dits autrichiens. En échange, l'empereur devait posséder en toute souveraineté l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, etc.

La Belgique se résigna-t-elle? En 1798, le Direc-

(1) Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, chapitre XXVI.

toire ayant ordonné la mise à exécution dans les *départements réunis* de la loi sur la conscription, le peuple essaie de secouer le joug. Le pays de Waes, la Campine, le Luxembourg allemand, se soulèvent. Des combats sont livrés devant Louvain et jusqu'aux portes de Bruxelles. Refoulés dans la Campine, les insurgés se défendent dans Diest et ne succombent à Hasselt qu'après avoir opposé encore la plus grande bravoure à l'impétuosité des troupes. Ce mouvement insurrectionnel avait été tout spontané. On n'y découvre ni l'or de l'Angleterre, ni les excitations de l'Autriche. C'est vraiment le peuple qui proteste, qui se lève, qui lutte contre la domination étrangère. Les chefs qui guident ces *brigands* (comme disaient les bulletins français) sont des gens obscurs. Pas des la Rochejacquelein dans la nouvelle Vendée. Un seul noble, le baron Jean-Joseph de Meer de Morsel fut condamné à mort et fusillé pour avoir tenté de s'emparer de l'ancienne abbaye d'Afflighem. La noblesse et la bourgeoisie attendaient, pour se prononcer, le dénoûment de cette lutte désespérée, que les paysans soutenaient contre les troupes aguerries du Directoire. Le clergé, lui, stimulait les patriotes, et la magistrature belge se signalait aussi par son attitude courageuse. Mitraillés ou sabrés sur les champs de bataille, les paysans

furent, après leur défaite, fusillés par centaines (1). Mais ne furent-ils pas également à plaindre ces nobles et ces bourgeois qui n'avaient point secondé leurs concitoyens? La domination étrangère s'appesantit plus durement sur les uns et les autres, sur ceux qui l'avaient bravement combattue comme sur ceux qui avaient trop facilement désespéré de la patrie.

En 1798 s'était formée entre l'Angleterre et la Russie la seconde coalition contre la France. L'Autriche, la Turquie et les Deux-Siciles y entrèrent ; la Prusse refusa son concours. Le 9 novembre 1799, Napoléon Bonaparte est placé, avec le titre de consul, à la tête du gouvernement de la république française. Il essaie de négocier avec l'Angleterre ; mais, fidèle à ses déclarations antérieures, le cabinet de Saint-James repousse des ouvertures qui n'ont pas pour but de borner la France à son ancien territoire. Le 14 juin 1800, Bonaparte triomphe de nouveau des Autrichiens à Marengo. — « Quand même, dit-il après cette victoire, l'ennemi aurait eu son quartier général au faubourg Saint-Antoine, le peuple français n'eût jamais cédé ses droits ni

(1) Voir les détails dans l'ouvrage : *la Guerre des paysans. 1798-1799*. Episode de l'histoire belge, par Aug. Orts.

renoncé à la possession de la Belgique. » — Par le traité conclu à Lunéville, le 9 février 1801, l'empereur et l'empire d'Allemagne confirment la cession des ci-devant provinces belges à la France, consentent aussi à l'extension des frontières de cette puissance sur la rive gauche du Rhin et reconnaissent les républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, toutes dépendantes et, à certains égards, vassales de la république française.

L'abandon de la Russie et la réconciliation de l'Autriche et de la France avaient rompu la seconde coalition. Pitt disparaît momentanément. Addington prend sa place et négocie à son tour avec la république. Mais dans le traité signé à Amiens, le 25 mars 1802, il n'est pas question de la Belgique; l'Angleterre n'eut donc point à reconnaître ni à confirmer les stipulations de Campo-Formio et de Lunéville. Le traité d'Amiens ne fut en réalité qu'une trève. La Grande Bretagne attendait des temps plus opportuns pour défendre de nouveau la liberté européenne. « L'Angleterre veut la guerre, disait Bonaparte ; « elle l'aura, et, quant à moi, j'en suis ravi (1). »

(1) *Souvenirs diplomatiques de lord Holland.* (Paris, 1851), pag. 184.

Oui, la Grande Bretagne tenait à la libération de la Belgique et de la Hollande autant que le nouveau maître de la France se montrait résolu à conserver les Pays-Bas sous sa domination.

Digitized by Google

VIII

Napoléon Ier. — Réaction de l'Europe. — Traité de 1814. — Création du royaume des Pays-Bas.

Napoléon Ier arrive à l'apogée de sa puissance. Empereur, roi de Lombardie, il aspire à une sorte de dictature sur l'Europe. Pitt, redevenu le chef du cabinet de Saint-James, reprend alors contre la prépondérance française la lutte suspendue par le traité d'Amiens.

En organisant en 1805 la troisième coalition entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, Pitt indique les moyens de rétablir l'équilibre de l'Europe. Au nord de la France, il veut former, par la réunion des anciens Pays-Bas autrichiens et des Provinces Unies, un royaume *des deux Belgiques*, sous la souveraineté de la maison d'Orange, et donner à cet État une ceinture de forteresses à l'image de celles

Digitized by Google

que Vauban avait construites autrefois pour couvrir la France. Au midi s'élèverait une autre barrière par le rétablissement d'un *royaume subalpin*, qui serait confié à la maison de Savoie. Enfin, la Prusse recevrait tout le pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, pour que cette puissance militaire, mise en contact direct avec la France, formât un troisième rempart contre son ambition.

La mémorable victoire d'Austerlitz détruisit la troisième coalition et consacra la suprématie de l'empire français.

Pitt ne survécut point à la ruine de ses espérances. Enseveli dans l'abbaye de Westminster, à côté des hommes illustres de la Grande Bretagne, il semblait toutefois animer encore du fond de son tombeau et diriger la nation anglaise.

L'Angleterre ne voulait point laisser les Pays-Bas à la France. — « Le grand but de l'Angleterre, disait Napoléon à Sainte-Hélène, sera toujours de tenir la Belgique séparée de la France. » — Pour conserver la Belgique, pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Anglais, pour tenir sans cesse, selon ses expressions, « un pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre », Napoléon avait relevé les fortifications d'Anvers et s'était efforcé de mettre cette place importante à l'abri de toute attaque. Or, en 1809,

l'Angleterre, saisissant le moment où la France était privée de ses deux grandes armées régulières, occupées, l'une sur le Danube, l'autre sur le Tage, dirigea contre Anvers une flotte qui portait cent mille hommes, matelots et soldats. Vingt millions sterling (cinq cent millions de francs) avaient été dépensés pour ce formidable armement. Mais lord Chatham, chef de l'expédition, au lieu de marcher sur Anvers par le gué du canal de Berg-op-Zoom, alla mettre le siége devant Flessingue, dont la prise d'Anvers devait entraîner la chute. L'armée anglaise, entassée dans les marais de la Zélande, fut décimée par les fièvres et, en moins de soixante jours, l'immense flotte était dispersée sans avoir été plus loin que le fort de Batz (1).

(1) Le 16 août, Napoléon adressait de Schœnbrunn à Fouché, ministre de la police générale, la lettre suivante :

« Faites mettre dans le *Moniteur*, en forme de lettre ou de réflexions d'un militaire, les observations suivantes sur l'expédition anglaise :

« Quand les Anglais ont combiné leur expédition, ils avaient pour but de prendre l'escadre, mais elle est en sûreté à Anvers ; ils avaient pour but de prendre Anvers et de détruire nos chantiers, mais Anvers n'est plus ce qu'il était il y a quatre ans. En y établissant des chantiers, on a rétabli les fortifications ; Anvers peut se défendre six mois ; une inondation le couvre en grande partie ; de nouveaux ouvrages ont été faits depuis trois

Digitized by Google

Il est incontestable que, si l'expédition de 1809 avait réussi, les Belges, soumis directement à l'autorité de Napoléon, aussi bien que les Hollandais, encore régis par Louis Bonaparte, se seraient soulevés pour recouvrer leur indépendance (1).

Ces aspirations nationales devenaient chaque jour plus ardentes. Napoléon voulut les comprimer en redoublant en Belgique de rigueur et d'arbitraire, tandis qu'il donnait le coup de grâce à la royauté éphémère de Louis Bonaparte. Le 9 juillet 1810 parut le décret qui annonçait la réunion de la Hollande à l'empire français, sous prétexte que la Hollande « n'étant que l'alluvion du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, » formait réellement une portion de la France !

Napoléon Ier s'efforçait, il est vrai, d'édifier un empire plus vaste encore que celui de Charlemagne. Il avait porté ses aigles de Madrid à Moscou ; il avait reculé les limites de sa domination jusqu'à l'Èbre, jusqu'au Tibre, jusqu'au Zuyderzée, jusqu'à l'Elbe,

ans ; des fossés pleins d'eau, une enceinte bastionnée avec une belle écharpe mettent cette place à l'abri de toute attaque. Il faudrait aux Anglais six mois de siége et soixante mille hommes pour prendre Anvers. »

(*Correspondance de Napoléon Ier.*)

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, liv. XXXV.

Digitized by Google

même jusqu'à la Vistule. Mais aux jours de triomphe et d'ivresse succédèrent, comme sous Louis XIV, les revers et le deuil.

Après les immenses et horribles désastres de la campagne de Russie, les Français tentèrent de se maintenir sur l'Elbe. Tandis que les peuples s'agitaient et se soulevaient, Napoléon livrait de nouvelles batailles pour rétablir sa suprématie. Vaincus à Leipzig, dans les terribles combats du 18 et du 19 octobre 1813, les Français furent enfin obligés de repasser le Rhin.

Les traités de Kalisch et de Breslau, conclus précédemment entre la Prusse et la Russie, n'avaient en vue que la délivrance de l'Allemagne; les deux puissances alliées déclaraient qu'elles n'avaient d'autre but que de soustraire l'Allemagne à l'influence et à la domination de la France (1). A la Russie et à la Prusse s'étaient joints, sous l'impulsion de l'Angleterre, l'empire d'Autriche, la Bavière, la Suède, etc. Mais les Allemands, même après avoir reconquis leur indépendance, ne se montraient pas impatients de porter à leur tour la guerre sur le territoire français.

Ils étaient encore sous l'impression de cette for-

(1) Schoell, chap. XLI, sect. III.

Digitized by Google

midable puissance qui, depuis tant d'années, dominait l'Europe; ils ne pouvaient croire qu'ils réussiraient jamais à renverser le colosse. Aussi le prince de Metternich, stipulant pour l'Autriche, fit-il d'abord prévaloir les offres les plus conciliantes. D'accord avec M. de Nesselrode, représentant de l'empereur Alexandre, il proposa, par une note dictée à Francfort, le 9 novembre 1813, de laisser à la France le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, mais avec l'Allemagne, la Hollande et l'Italie indépendantes.

Or ces propositions, lorsqu'elles eurent été transmises à Londres par lord Aberdeen, ambassadeur à Vienne, encoururent la désapprobation formelle du cabinet de Saint-James. Déjà, avant de les connaître, lord Castlereagh avait écrit à lord Aberdeen (13 novembre 1813) : « ... Vous ne serez pas surpris d'apprendre que ce pays verrait avec défaveur une paix qui ne ramènerait pas strictement la France dans ses anciennes limites... Je dois particulièrement vous recommander de fixer votre attention sur Anvers... Laisser Anvers entre les mains de la France, c'est, ou peu s'en faut, nous imposer la nécessité d'un état de guerre perpétuel... Après tout ce que nous avons fait pour le continent, nos alliés nous doivent et ils se doivent à eux-mêmes d'éteindre (*to extinguish*) cette source féconde de périls pour eux

comme pour nous... Nous ne voulons pas imposer à la France des conditions déshonorantes, comme serait la limitation du nombre de ses vaisseaux, mais il ne faut pas la laisser en possession d'Anvers. C'est là un point que vous devez considérer comme essentiel par dessus tous les autres, en ce qui concerne les intérêts britanniques (1). » Après la réception à Londres de la note de Francfort, de nouvelles instructions furent transmises à lord Aberdeen. On lui recommanda de ne pas se regarder comme lié par les propositions de Francfort; en outre, on lui assigna comme une condition formelle de l'Angleterre la rentrée de la France dans ses limites de 1790 et l'établissement d'un État intermédiaire entre la France et le Bas-Rhin.

Déjà Napoléon avait perdu non seulement les contrées rhénanes, mais encore les provinces hollandaises. Le 16 novembre, Amsterdam avait donné le signal de la délivrance et toutes les grandes villes de l'ancienne république batave s'étaient empressées de répondre à cet appel. Or, de l'aveu d'un historien français (2), si les troupes coalisées, qui avaient passé le Rhin, s'étaient portées rapide-

(1) *Memoirs and correspondence of viscount Castlereagh*, 3e série, t. Ier, pag. 73 et suiv.

(2) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, liv. LIe.

ment sur Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges, elles auraient trouvé partout la même disposition à s'insurger contre un gouvernement qui, depuis quinze ans, les faisait gémir sous la conscription, sous les droits réunis et le blocus continental. De même que la Belgique s'était soulevée autrefois contre l'Espagne et contre l'Autriche, de même elle aurait tenté de se séparer de la France. Elle menaçait, selon l'énergique expression d'un autre publiciste français, de préparer, par une *scission spontanée*, la dissolution du grand empire. En effet, lord Clancarty écrivait de La Haye (14 décembre 1813) à lord Castlereagh que les dispositions des populations belges étaient telles qu'il était inutile de toucher aux 25,000 livres sterling alloués pour les exciter, qu'il n'était pas même nécessaire de dépenser un *schelling*. Il suffirait d'envoyer des troupes pour faire éclater immédiatement un soulèvement général contre la domination française (1).

Napoléon avait adhéré, le 2 décembre, aux bases générales et sommaires de Francfort. Mais il était trop tard. Déjà ces propositions étaient sinon retirées, du moins sensiblement modifiées par les confédérés. Le 7, tout en déclarant qu'elles confirmaient à

(1) *Memoirs and correspondence*, etc., 3e série, t. Ier, pag. 97.

l'empire français une étendue de territoire que n'avait jamais connue la France sous ses anciens rois, les puissances alliées disaient aussi qu'elles voulaient un état de paix qui, *par une sage répartition des forces, par un juste équilibre*, préservât désormais les peuples des calamités sans nombre qui, depuis vingt ans, avaient pesé sur l'Europe. On s'éloignait de plus en plus des limites naturelles pour rentrer dans le système qui finit par triompher.

Napoléon, cependant, motivait ses prétentions avec beaucoup d'énergie. Le 4 janvier 1814, il écrivait à M. de Caulaincourt, chargé de continuer les négociations : « La France, sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers, ne serait plus en rapport avec les autres États de l'Europe... Veut-on réduire la France à ses anciennes limites? C'est l'avilir... » A quoi aboutirent, en définitive, tant de victoires, tant de grandeur, tant d'ambition, et, en dernier lieu, tant d'obstination? A l'invasion de la France. Le 8 janvier 1813, le duc de Bassano déclarait au prince de Metternich que, pour obtenir la séparation des territoires réunis à l'Empire, il faudrait que cinq cent mille hommes environnassent la capitale et fussent campés sur les hauteurs de Montmartre. Un an à peine s'était écoulé, et les alliés marchaient sur Paris!

Mais, quoique cerné par d'innombrables ennemis, Napoléon aurait pu encore obtenir la paix et une paix honorable. Au Congrès de Châtillon, les alliés offraient de lui laisser la France telle qu'elle avait été agrandie par Louis XIV et par Louis XV. Un moment Napoléon avait cédé aux sollicitations de ses plus fidèles conseillers. Le 5 février, M. de Bassano avait écrit à M. de Caulaincourt que l'empereur lui donnait *carte blanche* pour arrêter les progrès de l'ennemi et sauver la capitale. Mais ces pouvoirs extraordinaires ne tardèrent pas à être révoqués. Napoléon retrouva toute sa fierté, toute son obstination lorsque, par des efforts de génie, il eut battu successivement les Prussiens à Champ-Aubert et à Montmirail, les Autrichiens à Nangis et à Montereau.

Napoléon défendit héroïquement le sol de la France. Mais écoutons un publiciste d'un esprit judicieux et d'un patriotisme éprouvé (1) : « Napoléon aurait pu épargner l'invasion à la France, s'il eût voulu renoncer aux frontières naturelles et accepter les limites de 1790. M. Thiers l'absout d'avoir joué cette partie désespérée, plutôt que d'accepter les conditions du Congrès de Châtillon, et pense avec son héros qu'il

(1) M. Forcade, l'éminent rédacteur politique de la *Revue des Deux Mondes*.

Digitized by Google

ne pouvait régner sur une France plus petite que celle qu'il avait arrachée au Directoire et que la république lui avait laissée. L'excuse serait valable, s'il n'y avait eu en jeu que l'honneur ou la fortune d'un homme, ou bien si la nation dont on livrait l'existence à ces hasards horribles eût été consultée et eût accepté ce sacrifice; mais Napoléon ne tint compte que de sa fierté. »

Pour conserver intégralement des territoires dont l'annexion à la France avait été autrefois un abus de la force, pour retenir sous sa domination des provinces mécontentes, Napoléon risquait non seulement son trône et sa vie, mais il pouvait exposer la France, même restreinte dans ses limites de 1790, à des représailles, si les alliés, redevenus victorieux, avaient voulu abuser à leur tour d'un triomphe si difficilement obtenu.

Les coalisés redoublèrent d'efforts, resserrèrent leur alliance à Chaumont, le 1er mars, et, sans vouloir détrôner l'empereur, exigèrent de plus fortes garanties pour assurer l'équilibre européen. Les articles secrets du traité de Chaumont stipulaient : la reconstitution de l'Allemagne, composée de princes souverains unis par un lien fédératif; la création du royaume des Pays-Bas formé de la Hollande et de la Belgique; l'indépendance de la Confédération helvé-

tique, dans ses anciennes limites et sous la garantie des puissances de l'Europe; la reconstitution de l'Italie en États indépendants, etc.

C'était la réalisation du programme qui avait été envoyé de Londres au mois de novembre 1813. Ce mémoire, où étaient indiquées les conditions de la *paix continentale*, contenait ce qui suit : « Pour assurer dorénavant l'existence de l'Allemagne, on propose l'adoption d'un système fédératif dans le double but de la conservation de la patrie et d'opposer une barrière à l'esprit de conquête de la France.—La sûreté de l'Allemagne exige l'existence d'un État intermédiaire entre la France et le Bas-Rhin, assez puissant pour empêcher les armes françaises de s'établir sur les bords de ce fleuve entre Mayence et l'Yssel. Les Pays-Bas autrichiens et le territoire situé entre l'ancienne frontière de la France, la Meuse, la Moselle et le Rhin, réunis à la Hollande, pourraient former un État, qui servirait de poste avancé contre la France, comme l'était autrefois le Piémont et la Savoie pour l'Italie. La puissance de la France sera paralysée, et l'on ne verra plus le spectacle honteux d'Allemands combattant contre des Allemands, du moment que l'établissement d'un système militaire contre la France et la réunion intime de la Prusse et de l'Autriche garantiront l'indépendance et la

sûreté de l'Allemagne. Elle est toutefois encore menacée tant que l'Italie appartient à la France (1). »

Une des plus hardies conceptions de Napoléon ayant été déjouée par la reddition imprévue de Soissons, les armées de Blucher et de Schwarzenberg, désormais réunies, se rapprochèrent de Paris. Soissons avait ouvert ses portes le 3 mars. Le lendemain les principaux personnages restés à Paris délibérèrent en présence de l'impératrice Marie-Louise et du prince Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne, sur les propositions faites à Châtillon. L'empereur avait espéré que ces conditions seraient repoussées avec indignation. Il n'en fut rien. Le conseil fut d'avis qu'il valait mieux perdre la Belgique que la France et surtout que le trône.

Telle était aussi l'opinion de M. de Caulaincourt. Le 6 mars, il écrivit de Châtillon à l'empereur, pour lui exposer les dangers de la France et du trône, pour le conjurer de les prévenir ; il ajouta que si l'on ne remettait pas un contre-projet et s'il ne contenait pas des modifications aux bases de Francfort, tout était fini. Le Congrès fut en effet rompu, lorsque M. de Caulaincourt eut présenté un contre-projet, insuffisant, selon les coalisés, et que ceux-ci eurent acquis

(1) *Memoirs and correspondence*, etc., 3e série, t. Ier.

la certitude que Napoléon ne renonçait point, sans arrière-pensée, aux limites naturelles (1). Ils interceptèrent une lettre, du 19 mars, dans laquelle Napoléon faisait écrire à M. de Caulaincourt d'accepter *tout*. « S. M., lui disait-on, est dans l'intention, même quand elle aurait ratifié ce traité, de prendre conseil de la situation militaire des choses; la mauvaise foi des alliés nous autorise à ne pas être dupes (2). »

Le 31 mars, Paris ouvrit ses portes aux coalisés, et, deux jours après, le Sénat proclama la déchéance de Napoléon et de sa famille.

Tels furent les malheurs que Caulaincourt avait prévus et que Napoléon ne voulut pas conjurer. Mais cette ligne du Rhin, pour laquelle il venait de perdre le trône, était-elle donc indispensable à la grandeur désirable, ou, pour mieux dire, à la véri-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. XII.

(2) Lord Holland, malgré sa sympathie pour Napoléon Ier, le blâma vivement à cette occasion : « J'ai vu, dit-il, la correspondance officielle de Napoléon avec Caulaincourt quand celui-ci prenait part au congrès de Châtillon en 1814. Elle n'a pas élevé l'empereur dans mon opinion. Ce prince et ses conseillers immédiats étaient évidemment désireux de se faire honneur auprès de la France de leur tendance et leurs efforts en faveur de la paix, mais au fond ils n'avaient envie ni de l'obtenir, ni, s'ils l'obtenaient, de l'observer. » *Souvenirs diplomatiques de lord Holland*, pag. 234.

Digitized by Google

table grandeur de la France? Après avoir déjà accepté le traité du 11 avril 1814, qui, en échange de l'empire, lui accordait l'île d'Elbe, Napoléon disait à ceux qui venaient lui faire leurs adieux : « J'ai résisté à M. de Caulaincourt dans ses vives instances pour me faire accepter la paix de Châtillon. J'avais raison. Pour moi, ces conditions étaient humiliantes : elles ne le sont pas pour les Bourbons. Ils retrouvent la France telle qu'ils l'avaient laissée et peuvent l'accepter avec dignité. Telle quelle, la France sera encore bien puissante, et quoique géographiquement un peu moindre, elle demeurera moralement aussi grande par son courage, son génie, ses arts, l'influence de son esprit sur le monde. »

Louis XVIII adhéra donc, sans déchoir, aux conditions insérées dans le traité signé à Paris le 30 mai 1814.

Cet acte replaçait la France dans ses limites du 1er janvier 1792, avec quelques additions à ses frontières de l'est et en Savoie; c'était un agrandissement de cent cinquante milles carrés renfermant une population de quatre cent cinquante mille âmes (1). La Hollande, placée sous la souveraineté

(1) La France conservait : 1° Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimai; 2° dans le département de Sambre-et-Meuse, les can-

de la maison d'Orange-Nassau, recevrait la Belgique comme *accroissement de territoire*. Un article secret portait : « L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France et la Meuse, seront réunis à perpétuité à la Hollande. » Il était également stipulé « que les pays allemands sur la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviraient à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et les autres États allemands. » Les États d'Allemagne devaient être indépendants et réunis par un lien fédératif. La Suisse, indépendante aussi, continuerait à se gouverner par elle-même. La partie de l'Italie qui n'écherrait pas à l'Autriche (1)

tons de Walcourt, Florennes, Beauraing et Gedinne. Elle conservait en outre : dans le département de la Moselle, le canton de Tholey ; dans le département de la Saar, les cantons de Saarbruck et d'Arneval et une partie de celui de Lebach ; dans le département du Mont-Blanc, les préfectures de Chambéry et d'Annecy. On lui laissait aussi la forteresse de Landau.

(1) Par la paix de Presbourg du 26 décembre 1805, Napoléon avait enlevé à l'Autriche la Vénétie et la Dalmatie, qui furent donnés au royaume d'Italie. Les traités de Vienne de 1815 attribuèrent à l'Autriche la Lombardie et la Vénétie.

Digitized by Google

serait composée, comme l'Allemagne, d'États souverains.

Toutes ces stipulations avaient pour but de rétablir sur de nouvelles bases l'équilibre européen.

Digitized by Google

Digitized by Google

IX

Les Cent-Jours. — Traités de 1815. — Dissolution du royaume des Pays-Bas. — Indépendance et neutralité de la Belgique.

Le prince d'Orange, descendant des anciens stathouders de la république des Provinces-Unies, ne fut mis en possession des provinces belges qu'après avoir adhéré aux conditions arrêtées à Londres le 21 juin 1814 par les puissances alliées. La principale stipulait que la réunion de la Belgique et de la Hollande serait complète, de façon que les deux pays ne formeraient qu'un seul et même État. Au mois de février 1815, tous les arrangements relatifs à l'érection et aux limites du *royaume des Pays-Bas* étaient décidés par le Congrès de Vienne.

Par une proclamation du 16 mars, au milieu de l'agitation extrême causée par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et sa marche triomphale sur Paris, le

Digitized by Google

prince d'Orange annonça qu'il prenait la dignité royale et le titre de roi, en ajoutant à ce dernier celui de duc de Luxembourg à cause des relations particulières que cette province était destinée à avoir avec l'Allemagne.

L'érection du royaume des Pays-Bas, avec l'adjonction du grand duché de Luxembourg, fit ensuite l'objet du traité signé à Vienne, le 31 mai, entre le roi Guillaume Ier et les quatre grandes puissances alliées (1).

Napoléon, après avoir touché le sol de la France, s'empressa de proclamer ses intentions maintenant pacifiques. Un changement profond s'était opéré en lui. Après avoir été empereur conquérant, il voulait devenir empereur pacifique et libéral. Il ne reconnaissait plus l'absolue nécessité des frontières naturelles; il renonçait même au Rhin. Oui, il acceptait le traité de Paris du 30 mai 1814, et non seulement il l'acceptait, mais il n'épargnait aucun effort, aucune démarche, pour que son acceptation fût admise par la méfiante Europe. Napoléon Ier promettait de res-

(1) L'acte général du congrès de Vienne du 9 juin 1815 reproduisit les articles fondamentaux du traité conclu le 31 mai et conféra au roi des Pays-Bas la souveraineté de la partie du duché de Bouillon non cédée à la France par le traité de Paris. Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, chap. XLI, sect. V.

pecter le royaume des Pays-Bas, de laisser les contrées rhénanes à la Prusse et de ne pas inquiéter la république helvétique.

On nous saura gré d'exposer, d'après l'éloquent et célèbre auteur de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, la transformation de Napoléon, en 1815, et de signaler le but où tendait alors son ambition.

Arrivé à Grenoble, Napoléon reçut, le 8 mars 1815, dans un modeste appartement de l'*Hôtel des Trois Dauphins*, les hommages des autorités civiles, judiciaires et militaires. « Il dit à tous ceux qu'il entretint, soit en particulier, soit en public, tantôt avec le langage familier de la conversation, tantôt avec le langage contenu d'une conversation officielle, qu'il venait d'employer dix mois à réfléchir au passé, et à tâcher d'en tirer d'utiles leçons...; que la paix et la liberté étaient, il le savait, un besoin impérieux du temps, et qu'il en ferait désormais la règle de sa conduite; qu'il avait sans doute aimé la grandeur et trop cédé à l'entraînement des conquêtes, mais qu'il n'était pas le seul coupable; que les puissances de l'Europe par leur soumission, les corps constitués par leur empressement à lui offrir le sang et les trésors de la France, la France elle-même par ses applaudissements, avaient contribué à un entraînement qui avait été général ; que d'ailleurs la tentation

ire de la France la dominatrice des nations était sable, qu'il fallait se la pardonner, *mais n'y plus ıir;* qu'il n'aurait pas signé le traité de Paris, il n'avait pas hésité à descendre du trône plutôt d'ôter à la France ce qu'il ne lui avait pas donné, s que le respect des traités était la loi de tout vernement régulier, qu'il acceptait donc le traité Paris une fois signé, et le prendrait pour base de politique... »

Le 11 mars, Napoléon est à Lyon, où il reçoit, au lais de l'archevêché, les autorités civiles, mili- res et judiciaires. Il dit qu'il venait pour rendre à France sa gloire, sans toutefois lui rendre la ıerre, qu'il espérait pouvoir éviter; qu'il accepte- ıit les traités signés avec l'Europe; que les temps taient changés, qu'il fallait se contenter d'être la lus glorieuse des nations, sans prétendre à maîtri- er toutes les autres.

Le conquérant transformé en monarque constitu- ıionnel fut encore plus explicite peut-être dans le long et curieux entretien qu'il eut avec le maréchal Ney, lorsque celui-ci, après de cruelles hésitations, vint enfin rejoindre son ancien empereur. Ce fut à Auxerre, le 18 mars, que Napoléon dit au maréchal Ney qu'il acceptait le traité de Paris, qu'il l'avait fait savoir à Vienne, qu'il comptait sur cette communi-

Digitized by Google

cation et sur l'intervention de Marie-Louise pour prévenir une nouvelle lutte avec l'Europe.

Le 20 mars, date célèbre, Napoléon rentre aux Tuileries. Son langage continue d'être tout aussi rassurant et devient même plus précis et plus solennel. « Je viens, dit-il, de demeurer une année dans l'île d'Elbe, et là, comme dans un tombeau, j'ai pu entendre la voix de la postérité. Je sais ce qu'il faut éviter, je sais ce qu'il faut vouloir. J'avais conçu jadis de magnifiques rêves pour la France... Je n'ai pas besoin de vous dire que j'y ai renoncé... Hélas! il ne m'est plus permis de rêver après tout ce que j'ai vu. Je veux la paix, et moi qui n'aurais jamais consenti à signer le traité de Paris, je m'engage, maintenant qu'il est signé, *à l'exécuter fidèlement.* »

L'incrédulité fut alors le châtiment de Napoléon. Mais plus on lui témoignait de méfiance, plus il s'efforçait de prouver sa sincérité en multipliant les protestations pacifiques et libérales.

Le 28 mars, il reçoit solennellement les grands corps de l'État au château des Tuileries. Son langage ne varie point; il renonce plus formellement encore à l'*ancien système* d'empire guerrier et conquérant. « J'ai renoncé, dit-il, aux idées du grand empire dont, depuis quinze ans, je n'avais encore que posé les bases. Désormais, le bonheur et la consolida-

Digitized by Google

de l'empire français seront l'objet de toutes mes sées. » Les courriers qu'il envoyait aux diffé- les cours sont arrêtés aux frontières. Et cepen- t ils portaient l'ordre aux agents français de larer que la France consentait à rester en paix c les puissances européennes, *sur la base des trai- existants*. Napoléon essaie alors d'écrire directe- nt aux souverains. « Il jeta lui-même sur le pa- pier quelques lignes, pleines de modération et de lignité, dans lesquelles il déclarait qu'il acceptait les traités existants, et que si ses sentiments étaient partagés par les autres monarques, *la jus- tice assise aux confins des États suffirait désormais pour les garder.* »

Mais toutes ces protestations restaient stériles. poléon, qui avait tant abusé de sa puissance, était uellement puni. Parlant maintenant de paix et de erté, il ne rencontrait partout qu'une froide incré- lité.

« Oui, disait-il avec amertume, j'ai eu de vastes desseins, mais puis-je les avoir encore? Quelqu'un peut-il supposer que je pense aujourd'hui à la Vis- tule, à l'Elbe, *même au Rhin?* Ah! certes, c'est une bien grande douleur que de renoncer à ces frontières géographiques, noble conquête de la révolution, et s'il ne fallait y sacrifier que la vie

Digitized by Google

« de mes soldats et la mienne, le sacrifice serait « bientôt fait! Mais il ne s'agit pas même de cette « ambition patriotique, *puisque j'accepte le traité de « Paris;* il s'agit de sauver notre indépendance, de « ne pas recevoir la contre-révolution des mains de « l'étranger. Ah! je ne demande au sort qu'une ou « deux victoires pour rétablir le prestige de nos « armes, pour reconquérir le droit d'être maîtres « chez nous, et notre gloire relevée, notre indé- « pendance reconquise, je suis prêt à conclure *la « paix la plus modeste* (1). »

Le Congrès de Vienne, en apprenant la révolution militaire qui venait de s'opérer en France, avait déclaré Napoléon ennemi des peuples et l'avait mis hors de la loi des nations. En vain, le conseil des ministres, dans un rapport du 2 avril 1815, annonça-t-il que l'empereur voulait sincèrement l'exécution du traité du 30 mai 1814. Napoléon ne put convaincre les alliés de sa sincérité. Déjà tous les anciens confédérés avaient repris les armes et marchaient de nouveau sur Paris. Napoléon voulut les prévenir en dirigeant une attaque formidable contre le nouveau royaume des Pays-Bas. On sait ce qui

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX, *passim*.

advint. Le 18 juin 1815, l'empire français succombait dans les plaines de Waterloo.

Le premier traité de Paris du 30 mai 1814 avait laissé à la France ses limites de 1790, un peu agrandies vers Landau et Chambéry. Après les cent jours les puissances confédérées voulurent se montrer plus rigoureuses. Il fut question d'un démembrement qui aurait embrassé l'Alsace, la Lorraine, une partie de la Franche-Comté et de la Champagne, l'Artois, le Hainaut français et la Flandre française.

Le 15 juillet 1815, lord Liverpool, premier lord de la trésorerie, écrivait de Londres en ces termes à lord Castlereagh, qui se trouvait à Paris avec les autres ministres des puissances confédérées : «Nous « serions indignes de pardon, si nous quittions la « France sans avoir pourvu, par une bonne fron- « tière, à la protection des pays limitrophes. L'idée « qui domine ici, c'est que nous sommes parfaite- « ment en droit de nous prévaloir des conjonctures « pour enlever à la France les principales conquêtes « de Louis XIV. On dit, non sans raison, que la « France ne pardonnera jamais l'humiliation qu'elle « a subie, qu'elle choisira la première occasion d'es- « sayer de rétablir sa gloire militaire, et que par « conséquent notre devoir est de prendre avantage

« du moment actuel pour prévenir les dangereuses « conséquences qui pourraient découler de la gran- « deur même de nos succès. Il a pu être à propos, « l'année dernière, d'essayer les effets d'une poli- « tique plus magnanime ; mais ses résultats nous « ont complétement déçus, et nous devons à nous- « mêmes de pourvoir le mieux possible à notre sû- « reté (1). »

Mais des vues plus modérées prévalurent encore dans les conseils des monarques confédérés. Le 20 septembre, les ministres d'Autriche, de la Grande Bretagne, de Prusse et de Russie indiquèrent à ceux du roi de France (Louis XVIII) les bases d'un nouvel arrangement. Ils exigeaient la cession d'un territoire égal aux deux tiers de ce qui avait été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 mai 1814, et dans lequel seraient comprises les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, Sarre-Louis, Landau et les forts de Joux et de l'Écluse. Par suite des énergiques représentations des ministres français, quelques modifications furent apportées à cette première base. Enfin, le traité définitif fut signé le 20 novembre 1815. Ce traité avait surtout pour but

(1) *Memoirs and correspondence of viscount Castlereagh*, 2e série, t. II, pag. 431.

de déterminer la nouvelle frontière de la France. « Elle reste, en général, dit Schoell (1), telle qu'elle a été fixée par le traité du 30 mai 1814, de manière cependant que Philippeville et Marienbourg, avec tout le duché de Bouillon, sont détachés de la France, ainsi que Sarre-Louis, Saarbruck et les deux rives de la Sarre jusqu'au dessus de la dernière ville. Du côté de l'Alsace, on détache de la France tout ce qui est au nord de la Lauter, cette rivière devant en former dorénavant la limite, de manière cependant que Weissembourg qu'elle traverse, avec un rayon de 1,000 toises, reste à la France. Landau, Rheinzabern et Bergzabern sont situés dans le district cédé. Depuis l'embouchure de la Lauter, le thalweg du Rhin forme la limite. La moitié du pont entre Strasbourg et Kehl appartiendra à la France, et l'autre moitié au grand-duché de Bade. La partie du pays de Gex qui coupait la communication directe entre la Suisse et le canton de Genève, est cédée à ce canton ; Ferney reste à la France. Depuis les frontières du canton de Genève jusqu'à la Méditerranée, la ligne de démarcation sera celle qui, en 1790, séparait la France de la Savoie et du comté de Nice; ce qui veut dire que le roi de Sardaigne

(1) *Histoire abrégée des traités de paix*, chap. XLI, sect. VI.

rentre dans la possession de la partie du comté de Savoie que la paix de Paris avait laissée à la France. » Marienbourg et Philippeville, repris à la France qui les possédait depuis le traité des Pyrénées (1659), ainsi que le duché de Bouillon, placé, depuis le dix-septième siècle, sous le protectorat de la France, furent ajoutés au royaume des Pays-Bas.

Après quinze ans, ce royaume, qui avait été l'œuvre de prédilection du Congrès de Vienne, s'écroula aussi. Les délimitations territoriales de 1815 ne purent résister aux événements de 1830. La Hollande n'avait point réussi à s'assimiler les anciens Pays-Bas autrichiens. L'antagonisme, que le duc de Marlborough avait déjà signalé en 1706, détruisit l'édifice dont Pitt avait jeté les bases lorsque Napoléon Ier était encore au faîte de sa puissance.

Mais la révolution de 1830, en créant le royaume indépendant de Belgique, a plutôt consolidé que dérangé le système d'équilibre. Au delà de nos frontières le royaume des Pays-Bas était considéré comme *une grande hostilité* pour la France. Le nouvel État belge, selon les expressions mêmes des représentants de l'Europe, devait « occuper une place inoffensive dans le système européen et garantir son propre bonheur ainsi que la sécurité des autres puissances. » C'est pourquoi

celles-ci lui imposèrent une neutralité perpétuelle. Le traité du 15 novembre 1831, accepté par la Hollande en 1839 et sanctionné par l'Europe, disait : « Le territoire belge se composera des provinces de Brabant méridional, Liége, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg; telles qu'elles ont fait partie du royaume-uni des Pays-Bas constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés, etc. — Le territoire belge comprendra, en outre, la partie du grand duché de Luxembourg indiquée, etc. — *La Belgique formera un État indépendant et perpétuellement neutre.* Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États. »

La neutralité, imposée et garantie à la Belgique, est véritablement la clef de voûte du système d'équilibre. La Belgique indépendante et neutre est un rempart aussi bien pour la France que pour l'Allemagne et l'Angleterre.

Digitized by Google

CONCLUSION

La théorie des frontières naturelles. — La France intéressée à l'existence d'une Belgique indépendante et neutre. — Paroles de Léopold Ier. — Opinions conformes exprimées par les organes officiels des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1830.

Dans un ouvrage, qui a eu du retentissement (1), M. Théophile Lavallée s'est proposé de réveiller, de stimuler, de fortifier les vieilles idées d'agrandissement, les prétentions de 1646 et de 1792. Flattant la vanité d'un grand peuple, il s'est efforcé de justifier historiquement des aspirations qui prédominent encore çà et là, bien qu'elles aient été combattues cent fois par d'excellents publicistes.

(1) *Les Frontières de la France*, ouvrage couronné par l'Académie française, 2e édition, Paris, 1866, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

Donc, selon M. Lavallée, la mission de la France est de recouvrer ses limites *naturelles*.

Écoutez :

« Il faut à la France toutes les limites que la main de Dieu lui a tracées, celles qu'elle avait dans son passé celtique et romain, celles qu'elle a reconquises dans sa régénération de 1789; il faut qu'elle renferme dans son territoire le champ de bataille de Tolbiac et le tombeau de Charlemagne... »

Or, voici la réponse à cette proposition fondamentale du livre de M. Lavallée. Cette réponse, elle est aussi d'un Français, mais d'un Français qui comprend mieux la civilisation moderne : elle est de M. Jules Favre :

« Il faut, disait-il au corps législatif, il faut mettre « fin aux préjugés que les Allemands ont conçus « contre nous; et, pour cela, faire évanouir ce fan- « tôme de nos ambitions vers la rive gauche du « Rhin. Non, la France libre n'a pas besoin de se « faire la gardienne de la pierre sépulcrale de Char- « lemagne. »

Pour M. Lavallée, toute l'histoire de France semble consister dans la revendication des frontières dites *naturelles*. Les Capétiens, les Valois, les Bourbons, les Conventionnels, Napoléon Ier, tous poursuivaient le même but.

Mais ont-ils toujours réussi? Plus d'un n'a-t-il pas regretté ses visées ambitieuses?

« Pendant plus de trois siècles, a dit M. Saint-Marc Girardin (publiciste très Français pourtant), toutes les fois que quelqu'un a voulu mettre la main sur les Pays-Bas, *à l'instant même la guerre a éclaté.* »

Donc, pendant plus de trois cents ans, l'Europe a résisté aux convoitises de la France; elle a mis Louis XIV à deux doigts de sa perte ; elle a renversé un conquérant plus puissant encore : et la Belgique n'a pas été anéantie; elle a repris une vie nouvelle.

« L'Europe a fini, poursuit M. Saint-Marc Girardin, par faire de la Belgique un royaume neutre; et la neutralité de la Belgique est le signe visible du maintien de l'équilibre européen (1). »

(1) C'est ce qu'un de nos hommes d'État, publiciste éminent, a démontré aussi d'une manière saisissante : « La réunion de la Belgique à la France, dit-il, est une impossibilité pour quiconque connaît le système territorial de l'Europe. Elle peut être tentée; cette tentative peut même réussir momentanément par un concours de circonstances particulières ; mais pour rendre cette union irrévocable, il faudrait modifier l'ensemble des rapports politiques, il faudrait changer les conditions auxquelles l'Angleterre doit son influence sur le continent. Placer les limites de la France au Rhin, c'est donner à la puissance française une prépondérance que rien ne pourrait balancer dans l'occident de l'Europe, c'est couper pour ainsi dire les commu-

Équilibre! neutralité! Ces mots semblent n'avoir point de sens pour M. Lavallée. Bien qu'il croie lui-même, comme nous le dirons tout à l'heure, à la vitalité de la Belgique, l'existence de notre nation lui semble comme un larcin fait à la grandeur de la France.

M. Lavallée a commis les plus étranges erreurs. Il s'est trompé de la manière la plus bizarre. Il a donné aux événements dont la Belgique a été le théâtre, en 1792 et en 1830, la signification la plus fausse. De là des conclusions également erronées.

On connaît les odieuses scènes de violence et de spoliation qui signalèrent l'invasion de 1792. Or voici comment s'exprime M. Lavallée : « Il suffit de la bataille de Jemmapes pour donner, d'un seul coup, la Belgique à Dumouriez, qui entra, sans combat, à Mons, à Liége, à Bruxelles, rouvrit l'Escaut et rejeta l'ennemi sur la Roër. Tout le pays parut heureux de secouer la domination autrichienne et de *rentrer dans*

nications de la Grande Bretagne avec le continent, c'est emprisonner le génie britannique dans ses îles, c'est presque lui interdire l'accès de l'Europe. Pour que l'Allemagne conserve son indépendance, il faut également que la France, maintenue dans ses limites actuelles, n'exerce de suprématie qu'à l'aide de son alliance avec l'Angleterre. » Nothomb, *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 3e édition (Bruxelles, 1834), pag. 313.

l'unité française. On vit alors se reproduire dans les principales villes les scènes qui avaient eu lieu à Porentruy, à Mayence, à Chambéry, à Nice. Toutes *demandèrent* presque en même temps, et dans les termes les plus chaleureux, leur *réunion* à la France. »

Voilà ce que dit M. Lavallée.

Oui, les Belges, mécontents de la domination autrichienne, avaient d'abord accueilli comme des libérateurs ceux qui leur avaient promis solennellement l'indépendance et la liberté. Non, ils n'avaient manifesté aucun désir d'*entrer* ou de *rentrer* dans l'unité française. Selon le témoignage indéniable de Dumouriez, général en chef de l'armée républicaine, le vœu d'une réunion à la France fut arraché aux populations belges *à coups de sabre et de fusil* (1).

Ni la Belgique ni l'Europe ne ratifièrent ces votes arrachés par la force. Jamais elles ne se soumirent volontairement au décret du 9 vendémiaire an IV, par lequel la Convention nationale, foulant aux pieds les promesses faites en son nom, prononça la réunion des Pays-Bas autrichiens et du pays de Liége à la France. Jamais les Belges ne s'habituèrent à leur nouvelle condition. Pendant le règne de Napoléon Ier, comme sous la domination de la Convention et du

(1) Voir ci-dessus, chap. VII.

Directoire, ils ne cessèrent de regretter leur ancienne liberté, car, sous la domination de l'Espagne et de l'Autriche, ils étaient comparativement libres, puisqu'ils conservaient des institutions particulières.

Un des généraux de Napoléon Ier, devenu en 1831 ministre des affaires étrangères du roi Louis-Philippe, le comte Sébastiani, disait à la tribune de la Chambre des pairs : « Nous l'avons aussi possédée cette Belgique, et qui de nous a oublié quelle impatience elle témoignait en 1814 de briser le lien qui l'unissait à la France ? »

M. Lavallée n'est pas plus exact lorsqu'il parle de la révolution belge de 1830.

« Un Congrès, dit-il, s'assembla à Bruxelles pour décider du sort du pays. La majorité, d'accord avec l'opinion publique, *penchait pour que la Belgique rentrât dans l'unité française.* »

Si M. Lavallée s'était donné la peine de consulter le recueil officiel des discussions du Congrès souverain, il y aurait vu que, en 1830, l'indépendance de la Belgique avait été proclamée à l'unanimité et aux applaudissements de la nation.

En effet, dans la séance du 12 novembre 1830, on avait déposé une proposition relative à l'indépendance du pays. Le 17, le Congrès ayant ouvert la discussion sur cette proposition, un *seul* orateur

(M. Lardinois, député de Verviers) exprima l'opinion que les intérêts commerciaux et industriels de la Belgique lui commandaient de se réunir à la France. Le lendemain on passa au vote. Le Congrès se composait de deux cents membres; cent quatre-vingt-huit étaient présents. Tous adoptèrent la proposition ainsi conçue : *Le Congrès national de la Belgique proclame l'indépendance du peuple belge, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique.*

L'auteur des *Frontières de la France* attribue ce vote à l'influence de l'Angleterre. Assertion vraiment étrange pour quiconque connaît les événements de 1830. C'est également à l'Angleterre que M. Lavallée attribue l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg et la déclaration de la neutralité de la Belgique.

« Elle avait, dit-il, établi en Belgique une sorte de *préfet anglais.* »

On raconte que lord Palmerston est mort en prononçant le mot *Belgique.* Il fut, en effet, un des principaux fondateurs de notre indépendance, et nous ne devons pas l'oublier, nous ne devons pas être ingrats. Lord Palmerston, le comte Grey et leurs amis protégèrent généreusement la Belgique en 1831. On ne peut leur ravir cet honneur. Mais

agirent-ils dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre? Furent-il seuls pour accomplir une œuvre qui devait être européenne? Ils eurent des collaborateurs, et ceux-ci étaient Français. Ils se nommaient : Louis-Philippe, Casimir Périer, Talleyrand, Sébastiani. Eux aussi se glorifiaient de leur active participation.

M. Lavallée ignore peut-être que, déjà en 1831, Casimir Périer, défendant à la tribune de la Chambre des députés l'œuvre à laquelle avait grandement participé la France, repoussait avec un suprême dédain cette qualification puérile de *préfet anglais*.

De son côté, M. Thiers, en cette même année, écrivait : « Léopold nous convenait seul, non « parce qu'il était Anglais, car on est toujours et « tout de suite du pays sur lequel on est appelé à « régner; mais parce qu'avec l'air anglais, il devait « être un bon, un vrai Belge. Il l'a prouvé. »

M. Lavallée, qui a si singulièrement travesti le rôle de Léopold Ier, ignore sans doute aussi la conduite vraiment noble de ce prince en 1831. Le jour même de l'inauguration du premier roi des Belges à Bruxelles, lord Grey annonça officiellement à la chambre des pairs de la Grande Bretagne, la détermination déjà connue du prince Léopold de renoncer à la pension de cinquante mille livres sterling qui

lui avait été accordée par le Parlement, à l'époque de son mariage avec la princesse Charlotte. Prenant la parole après le vénérable lord Grey, le duc de Wellington déclara que le peuple belge, sur lequel le prince Léopold allait régner, verrait dans cette détermination la preuve *que son souverain était à l'abri du soupçon de toute dépendance étrangère.*

Mais pourrons-nous convertir M. Lavallée? En ce qui concerne la Belgique, il pousse le pessimisme bien au delà des limites naturelles.

« Les événements ont démontré, dit-il encore, que la création du nouveau royaume a été *peu favorable* à la France. »

Écoutons maintenant Léopold Ier. En 1831, ayant à combattre des préjugés analogues, notre premier roi écrivait :

« Il me semble que c'est chercher midi à quatorze « heures, que de dire que la Belgique se trouvera « constituée dans un sens hostile à la France, enfin « dans le sens de 1815. C'est dans la *neutralité* que « résident l'immense changement de position de « ce pays et l'avantage de la France. *La Belgique « couvre sa frontière de la mer du Nord jusqu'à la « Moselle.* »

A cette lumineuse démonstration, ajoutons les opinions exprimées par les organes officiels des

gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1830. Cédons la parole à MM. Thiers et Guizot, ministres de Louis-Philippe; à M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire de la république de 1848, et à M. Thouvenel, ministre de Napoléon III.

M. Thiers disait en 1831 :

« La France a gagné : d'abord tout ce qu'a gagné « son alliée (la Belgique), ensuite la destruction du « royaume des Pays-Bas, qui était une redoutable « hostilité contre elle, une vaste *tête de pont*. »

M. Guizot disait en 1843 :

« Il n'y a personne qui ne sache de quelle importance a été, pour la France, la substitution de « l'État belge à l'État qui existait sur notre frontière avant 1830. Il n'y a personne qui ne sache « que l'État antérieur avait été institué contre nous, « et que l'État belge a été institué à notre profit; « que, par le principe de la neutralité, reconnu et « assuré par l'Europe à l'État belge, notre frontière « a acquis, de ce côté, une sécurité qu'elle n'avait « pas auparavant. On peut dire que notre frontière « a été, en quelque sorte, moralement reculée jusqu'à l'Escaut. J'ajoute le mot moralement pour « bien expliquer le sens que j'y attache... L'existence actuelle de la Belgique, la constitution

« de l'État belge est la clef de voûte de la paix en « Europe... Depuis trois siècles la question de savoir « qui possédera, qui gouvernera les provinces belges « a été la cause de la moitié des guerres qui ont « agité l'Europe. La Belgique, érigée enfin en « royaume séparé, indépendant, neutre, a fait ces- « ser cet état perpétuel de guerre... Si la Belgique « n'existait pas, ou si son existence était compro- « mise, tenez pour certain que vous verriez à l'ins- « tant même la paix générale de l'Europe menacée, « que vous verriez cette question de la guerre se « ranimer avec une intensité qu'elle n'a peut-être « jamais eue. Il est donc de notre intérêt, il est de « bonne politique pour la France de travailler cons- « tamment à la durée, à l'affermissement de cet État « nouveau (1). »

(1) Citons également l'appréciation d'un publiciste influent de la monarchie de juillet : « L'intérêt de la France, disait M. de Carné, n'est pas d'incorporer la Belgique à la France. Dans le cas d'un démêlé de celle-ci avec l'Europe, il nous serait surtout utile d'avoir, entre nous et une partie de nos ennemis, un pays neutre dont nous n'aurions point à craindre l'agression et dont le territoire ne peut être violé sans une atteinte manifeste au droit des gens. La conservation de ce bouclier vaudrait mieux pour nous qu'une armée de cent mille hommes achetée au prix d'un contact plus immédiat avec l'Europe et d'une guerre générale. » *Revue des Deux Mondes*, 1842.

Digitized by Google

M. de Lamartine disait en 1848 :

« Le royaume des Pays-Bas se brisa de lui-même « en deux, au contre-coup des journées de juillet; « une moitié forma cette puissance neutre et inter- « médiaire devenue utilement pour la France le « royaume de Belgique. »

M. Thouvenel disait en 1860 :

« La Belgique s'est formée, et sa neutralité, recon- « nue par l'Europe, couvre depuis lors toute la par- « tie de notre frontière qui se trouvait précisément « la plus exposée et pour laquelle la France pouvait « nourrir de légitimes inquiétudes. En un mot, ce « que les traités de 1815 présentaient de menaçant « pour nous dans le Nord, n'est plus qu'un souve- « nir relégué dans l'histoire par la conférence de « Londres; nous n'avons plus de ce côté aucune « espèce de garantie à réclamer. »

Enfin, la veille du décès de Léopold Ier, l'organe avoué de M. de Laguéronnière et d'une partie influente du sénat français, s'exprimait en ces termes : « Personne, en France, ne peut rêver l'annexion de « la Belgique, qui ne nous apporterait aucune force « nouvelle et ne nous créerait que des embarras. »

Tel était aussi, ce semble, le sentiment de M. de Persigny lorsqu'il s'élevait avec énergie contre la fausse théorie des frontières naturelles. « Dans l'état

« actuel des sciences militaires, disait-il, un fleuve « comme le Rhin n'est pas une frontière stratégique. Ce n'est donc pas pour un *avantage illusoire* « que la France irait s'exposer à une nouvelle guerre « européenne. »

Napoléon III avait déjà désavoué ceux qui voyaient en lui le continuateur belliqueux de Napoléon Ier.

« La gloire, avait-il dit, se lègue bien à titre « d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les « princes qui s'honoraient justement d'être les « petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses « luttes? »

C'était d'ailleurs la pensée de l'empereur des Français que M. Thouvenel exprimait lorsqu'il disait solennellement à l'Europe :

« *La neutralité belge, reconnue par l'Europe, couvre* « *notre frontière du nord.* Nous n'avons plus de ce « côté aucune espèce de garantie à réclamer. »

En résumé, une Belgique neutre et amie est pour la France un plus solide rempart que les forteresses de Vauban.

M. Lavallée est d'ailleurs forcé de reconnaître que le nouveau royaume, le royaume neutre, créé en 1831, est plein de vitalité.

« La Belgique, libre et prospère sous un gouvernement sage et éclairé, semble, dit-il, avoir

perdu... presque toutes ses affinités politiques vers la France. »

C'est proclamer hautement que le peuple belge a fidèlement rempli la mission européenne dont il a été investi ; qu'il a rempli loyalement et strictement les devoirs de la neutralité, ne penchant ni vers le nord ni vers le sud, mais restant lui-même.

Oui, les provinces qui forment, après tant de vicissitudes, le royaume de Belgique, contiennent des éléments indestructibles de nationalité et d'indépendance. Aussi resteront-elles unies. Elles resteront libres ; elles resteront neutres ; elles resteront indépendantes et prospères sous une dynastie vraiment nationale. L'Europe est notre bouclier, et Dieu, qui protége le bon droit, ne nous abandonnera point !

Bruxelles, juillet 1866.

TABLE DES CHAPITRES

I. La Gaule Belgique. — L'Austrasie. — L'Empire carlovingien. — La Lotharingie. — La Flandre jusqu'à la bataille de Rosebeke 5
II. Les frontières des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, sous Charles-Quint et sous Philippe II, jusqu'au traité de Câteau-Cambrésis 13
III. La séparation du nord et du midi des Pays-Bas. — Les frontières de la Belgique jusqu'au traité de Munster 19
IV. Conquêtes de Louis XIV jusqu'au traité de Ryswick 27
V. Réaction de l'Europe. — Guerre de la succession d'Espagne. — Les frontières de la Belgique jusqu'au traité de la Barrière 43
VI. Les frontières des Pays-Bas autrichiens jusqu'en 1790 57
VII. Les conquêtes de la république française. — Traités de Campo-Formio et de Lunéville. . 79

Digitized by Google

VIII. Napoléon Ier. — Réaction de l'Europe. — Traité de 1814. — Création du royaume des Pays-Bas. 95
IX. Les Cent-Jours. — Traités de 1815. — Dissolution du royaume des Pays-Bas. — Indépendance et neutralité de la Belgique 113
Conclusion. — La théorie des frontières naturelles. — La France intéressée à l'existence d'une Belgique indépendante et neutre. — Paroles de Léopold Ier. — Opinions conformes exprimées par les organes officiels des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1830. . . . 126

Digitized by Google

AUTRES OUVRAGES DE L'AUTEUR PUBLIÉS PAR LES MÊMES ÉDITEURS

—

Les Pays-Bas au seizième siècle, le comte d'Egmont et le comte de Hornes. 1 beau volume in-8° 7 50

Les Pays-Bas au seizième siècle. Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde, tirée des papiers d'État et de documents inédits. 1 vol. in-8° . . . . . 4 »

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge. 2 beaux et forts vol. charpentier. Nouvelle édition soigneusement revue . . . . . 7 »

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. La vie de Marie de Hongrie, tirée des papiers d'Etat. 2e édition. 1 vol. charp. . 3 50

Christine de Lalaing, princesse d'Epinoy. 1 vol. in-12. . 1 »

Souvenirs diplomatiques du dix-huitième siècle. Le comte de Mercy-Argenteau. 1 vol. charpentier 3 50

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la révolution belge de 1790. 3 vol. in-12 . . . . . 9 »

Histoire populaire de la révolution française. 1 vol. in-18. 1 »

Histoire populaire du consulat, de l'empire et de la restauration. 1 vol. in-18 . . . . . 1 »

Brux. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, r. Royale, 3, Impasse du Parc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google